

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES  
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 34, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 60<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 3 Août 1955.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2139).
2. — Conventions entre la France et la Tunisie. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2139).  
Suite de la discussion générale: MM. Ernest Pezet, Jean Bertaud, Gabriel Puaux, Léonetti.  
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Dépôt d'un rapport (p. 2151).
4. — Renvois pour avis (p. 2151).
5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 2151).

#### PRESIDENCE DE M. CHAMPEIX

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

— 1 —

#### PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

\* (2 f.)

— 2 —

#### CONVENTIONS ENTRE LA FRANCE ET LA TUNISIE

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les conventions entre la France et la Tunisie, signées à Paris le 3 juin 1955 et comportant: 1° une convention générale entre la France et la Tunisie ainsi que les protocoles et échanges de lettres annexes; 2° une convention sur la situation des personnes et les protocoles annexes; 3° une convention judiciaire et ses annexes; 4° une convention sur la coopération administrative et technique ainsi que les accords, protocoles et échanges de lettres annexes; 5° une convention culturelle et un protocole annexe; 6° une convention économique et financière ainsi qu'un échange de lettres annexes. (N° 376, 467, 508, 509, 487 et 510.)

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est un privilège, une chance tout au moins, de pouvoir intervenir presque au début d'une discussion générale, même si c'est le matin, je le dis sans ironie, puisque en somme, le matin rassemble ici les sénateurs les plus zélés. (Sourires.)

Je l'eusse apprécié en toute autre circonstance et je l'apprécie tout particulièrement aujourd'hui, en raison même du caractère de mon intervention. Elle sera sans doute dans le droit fil de l'actualité; elle restera liée au problème franco-tunisien, mais vous verrez vite qu'elle présentera un certain

caractère de généralité. Alors, j'éprouve une double crainte: la première, c'est que sur le tard de ma carrière parlementaire, elle me fasse une réputation d'idéologue que jusqu'ici je ne crois pas tout de même que l'on m'ait attribuée; la seconde, c'est qu'elle m'attire de la part de certains le reproche amical de m'installer commodément au-dessus de la mêlée, si tant est qu'on puisse appeler « mêlée » les controverses au sujet des conventions franco-tunisiennes sur leur teneur et les suites imaginables. Je reconnais volontiers, messieurs, que ni nos concitoyens, qui sont, si j'ose dire, sur le terrain, en Tunisie, ni notre Gouvernement ne peuvent se donner cette facilité. J'espère tout au moins vous convaincre tout à l'heure qu'il était bon, peut-être utile, que quelqu'un se donnât cette facilité, d'une objectivité et d'une sincérité totales.

Quel est donc mon dessein? Sur l'affaire tunisienne, mais aussi, à travers cette affaire, sur celles d'outre-mer, qui lui sont, non pas, certes, semblables, mais apparentées, je voudrais projeter quelques lumières de psychologie, de politique et d'histoire. Leurs faisceaux convergents pourraient faciliter, à mon jugement, l'explication de la genèse des conventions et, dans leur principe et leur ensemble, les justifier.

Permettez-moi d'abord une observation. On ne peut nier, je crois, que, ces dernières années, le problème tunisien s'était substantiellement modifié dans les faits, sinon dans le droit. Dans les réalités, il se posait tout autrement qu'il y a soixante, trente et même quinze ans. Il n'était plus régi seulement par les principes d'une politique bilatérale mettant seuls en présence le peuple protégé et la puissance protectrice. Entre les deux avaient interféré des données extrinsèques, des interventions et des phénomènes extérieurs. Il en était résulté un état psychologique nouveau qui faussait le jeu des rapports bilatéraux.

Quelles étaient donc les causes de ces transformations? Elles sont multiples, mesdames et messieurs. En voici les principales: d'abord deux guerres; puis, le rôle de la radio dans la formation des courants de pensée et la fomentation des agitations, nationalistes ou révolutionnaires, celles-ci d'ailleurs facilement et habilement camouflées derrière le nationalisme; ensuite, l'interférence du panarabisme que le panislamisme voudrait bien utiliser, du panarabisme rendu processif par la ligue arabe, du panarabisme internationalisé complaisamment et inconsidérément à l'Organisation des Nations Unies; enfin, le statut octroyé à la Libye en 1949.

Deux guerres d'abord, et quelles guerres! Des guerres pour la défense du sol national, pour le droit et la liberté, notamment pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour le principe des nationalités. Comment s'étonner alors que des esprits, en Tunisie et ailleurs, par nous de surcroît éveillés aux notions de droit, de liberté et de nationalité, se soient avisés de s'interroger et de nous interroger: dans le sol national, pouvaient-ils nous dire et nous ont-ils dit, le nôtre est-il aussi compris? Si oui, ce droit des peuples nous concerne-t-il aussi? Si oui, cette liberté est-elle aussi pour notre collectivité d'Etat, bien que ce soit jusqu'ici un Etat protégé, en tutelle?

Souvenez-vous en, mesdames, messieurs, la première guerre, en morcelant des empires au nom du principe des nationalités, avait multiplié les Etats nationaux. La seconde a eu deux effets divergents et même contradictoires: elle a fait apparaître que l'ère de l'isolement et de l'individualisme nationaux était close, mais, en même temps, en sens inverse, elle a suscité à retardement, chez les peuples non évolués il y a quinze ans, chez les peuples encore dépendants aujourd'hui, en retard sur l'heure de l'histoire et qui, après la première guerre, étaient restés à l'écart des transformations étatiques, elle a suscité, dis-je, des nationalismes qui surprennent, qui sont loin d'être mûrs, mais qui n'en sont que plus impatients et plus exaspérés. (Applaudissements.)

La Tunisie, le plus évolué de ces peuples, n'a pas échappé à ce phénomène. La deuxième guerre mondiale a singulièrement fait monter sa fièvre nationaliste. Et voilà pour l'influence des guerres. Mais il y a également celle de la radio. La Tunisie, comme bien d'autres pays, le Maroc par exemple, a été perturbée et reste perturbée par les ondes. On ne dira jamais assez combien grande est l'influence de la radio sur les peuples d'outre-mer. Son rôle est d'une grande puissance sur les esprits et d'une efficacité redoutable pour polémiquer et agiter, pour répandre des idées, des slogans et des mots d'ordre, pour créer des phénomènes de psychologie collective.

Or, c'est en vain aujourd'hui que l'on fait la police aux frontières. Les ondes les survolent; les idées les passent en franchise. On l'a vu au temps d'Hitler: en 1938, ce sont les ondes qui soulevèrent les Sudètes. La Tchécoslovaquie succomba sous un bombardement moral d'obus psychologiques.

Quelques postes émetteurs tentent de soulever aujourd'hui l'Afrique du Nord: celui de Tétouan assurément, mais plus encore celui du Caire et de la ligue arabe, et celui de Budapest

en terre communiste. Mais au fait, ce poste-là, avec quelles singulières connivences et par qui a-t-il été créé? Est-ce pour favoriser la coexistence pacifique? Est-ce pour apporter, comme par défi, la preuve de l'ingérence du communisme international dans nos problèmes d'outre-mer? A la vérité, nous nous en doutions bien. Mais la preuve en est fournie à soi seul par l'existence et l'action du poste de Budapest.

L'influence de la radio! Songez bien à ceci. Avant la guerre, Destour et Istiglal ne pouvaient agir sur les masses autrement, si j'ose dire, que par les moyens du bord, les moyens classiques, à lent effet et à portée limitée. Ils avaient certes des dirigeants actifs, des militants plus ou moins nombreux, mais des masses derrière eux, non; ou, en tout cas, ces masses étaient peu touchées et restaient sinon inertes, du moins sans dynamisme.

Aujourd'hui la radio les mine profondément. Elle les trouble et émeut au point que, de proche en proche, l'idée personnelle devient collective, que les états d'âme individuels se répandent et grossissent à la manière de la boule de neige et suscitent des élans incontrôlables de foules fanatisées très vite, bientôt en proie au délire collectif!

A ces foules, dans toute l'Afrique du Nord, les radios ennemies — je dis bien ennemies, car elles font la guerre des ondes — prodiguent des médisances et des calomnies contre la France, des excitations à la violence et surtout l'encouragement, extrêmement efficace, de se savoir soutenues internationalement, de constater que leur problème n'est plus local ou régional, mais qu'il s'universalise par son insertion dans la conjoncture internationale et par sa prise en charge par de puissants Etats, voire par l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Dès lors, mesdames, messieurs, ce qui eût été surprenant, c'eût été que même la mentalité moyenne des populations nord-africaines ne fût pas altérée; c'eût été que, jusque dans les rapports de groupe français à groupe autochtone, il n'y eût rien de changé; c'eût été que le ton de la revendication politique, celle des dirigeants destouriens, par exemple, ne fût pas haussé et qu'il n'eût pas plus d'assurance; c'eût été que l'attente d'une satisfaction de cette revendication, jusque là résignée à un terme lointain, ne devint pas une attente impatiente exigeant un terme rapproché.

C'est ainsi, mesdames, messieurs, que s'est formée une psychologie collective toute transformée, sans contrôle, sans freinage, par l'effet d'une véritable guerre de ondes, d'une guerre — je le dis en passant, mais fermement — où vraiment nous sommes restés singulièrement passifs, presque la bouche cousue; d'une guerre des ondes, de ces ondes qui, je le répète, se rient des polices, bravent les interdictions et réduisent les frontières à l'état de passoire. (Applaudissements.)

Nos anciens — je veux dire les Français qui étaient depuis longtemps en Afrique du Nord — invoquent à bon droit leur expérience indigène. Mais l'indigène d'hier ne s'est-il pas fort métamorphosé? Et de surcroît, la jeunesse n'échappe-t-elle pas à leur connaissance?

Est-elle analphabète? Elle est alors agitée par la radio dont l'action est démultipliée par les agitateurs qu'elle forme et entretient. Est-elle instruite? Elle a appris à l'école des histoires et l'histoire, qui l'induisent à de dangereuses analogies entre leur pays protégé et le pays protecteur. Est-elle démobilisée de nos armées, après avoir participé à notre guerre de libération nationale? Elle écoute avec plus de curiosité, puis avec une sympathie vite active, les appels à la libération du protecteur. A-t-elle participé à la guerre d'Indochine? Elle n'en a peut-être compris que le sens de l'adversaire, celui d'une libération.

Quoi d'étonnant, là encore, à ce que des observateurs, sur place ou en métropole, étrangers précisément malgré tout, quoiqu'ils assurent, aux états d'âme collectifs nouveaux de ces populations, soient déconcertés et que leurs conseils soient restés et restent sans effet.

Ah! mesdames, messieurs, libération, liberté! Ces mots, et le mot de liberté à lui seul, sont comme une liqueur forte ou plus exactement comme un philtre qui abolit facilement, chez les peuples comme chez les hommes, chez les jeunes surtout, toute raison raisonnable.

Qui plus est, à des peuples encore au stade de l'adolescence, si non de l'enfance, n'avons-nous pas donné des ouvertures d'horizon, des disciplines intellectuelles, des recettes scientifiques et techniques, des modèles d'organisation et de vie politique, voire même des méthodes militaires? C'est bien plus qu'il n'en fallait pour que ces populations, naguère enclines à une longue attente d'un avenir par elles informulé, ayant été, par nos soins, éveillées et modernisées, possédassent désormais tout ce qu'il fallait — et au-delà — pour nous mettre un jour

en demeure de leur laisser les mains libres, autrement dit de leur donner leur libre détermination. (*Applaudissements.*)

Et voici que s'est produit un événement international qui ne pouvait qu'aggraver les effets que je viens d'attribuer aux guerres et à la radio sur l'état d'âme collectif, sur les orientations de pensée des populations d'outre-mer, y compris celles de la Tunisie.

La Libye, mesdames, messieurs, aux frontières de la Tunisie, a été promue à l'indépendance et à la souveraineté totale. Quel effet cet événement pouvait-il produire sur le peuple tunisien ? Vraiment, si l'on avait voulu délibérément induire ce peuple et ses dirigeants en tentation d'indépendance, on ne pouvait mieux faire que ne fit, en 1947 d'abord, la commission d'enquête quadripartite constituée pour l'application aux colonies italiennes du traité de paix avec l'Italie. On ne pouvait mieux faire, assurément, que ne firent, d'avril à novembre 1949, l'Assemblée générale de l'O. N. U., et sa première commission, par elle nommée pour donner un statut moderne de monarchie constitutionnelle, d'état souverain et démocratique, à la Lybie. A la Lybie si primitive, si analphabète, en partie médiévale et combien encore nomade !

**M. Tamzali Abdennour.** Médiévale grâce à l'Italie !

**M. Ernest Pezef.** Peu importe, le fait est là : elle l'était.

Sans transition, sans préparation, sans adaptation, sous l'empire d'une idéologie à certains moments frénétique, avec, il est vrai, chez certains de nos partenaires, quelque machiavélique dessein, c'était faire passer soudain la Lybie du stade colonial pur et simple à l'indépendance, à la souveraineté et au régime électif.

Dès 1950, à des amis français qui résident en Tunisie, je demandai ceci : « Y a-t-il à votre avis identité de situation dans l'analphabétisme et l'inculture entre la Lybie et la Tunisie ? » « Assurément non », me fut-il répondu.

Je poursuivis : « Des deux peuples, quel est le plus évolué, le moins impréparé à la vie moderne ? » Ils répondirent : « La Tunisie. »

J'ajoutai : « Pensez-vous donc que les dirigeants du Destour ne s'étonneront pas, qu'ils ne feront pas la comparaison, qu'ils n'en tireront pas argument pour dire : Comment, sans délai, sans transition, de protectorat, la Lybie reçoit tous les attributs d'un Etat démocratique et souverain. Pourquoi nous les refuserait-on après soixante-dix ans de Protectorat, c'est-à-dire en définitive soixante dix ans de préparation, d'adaptation à la vie moderne, d'apprentissage de la vie démocratique sous l'égide de la France ? »

Mes interlocuteurs voulurent bien en convenir. La disparité était flagrante, le paradoxe certain. L'exemple de la Lybie serait retenu ; il l'a été. Il renforcerait les revendications destouriennes, c'est ce qui est arrivé — rapprochez les dates et les faits — précisément à partir de 1949. (*Applaudissements.*)

J'ai dit, au début de cet exposé, mon dessein de projeter un certain éclairage psychologique et politique sur la question tunisienne. Je l'ai fait sommairement, je m'en excuse, mais suffisamment pour faire sortir de l'ombre des aspects importants pour fixer le jugement à porter sur la genèse des conventions, pour la justification de leurs principes, et leur objectif final.

Mon dessein, je vous l'ai annoncé, était aussi de recourir aux lumières de l'Histoire. De quelle Histoire ? Tout simplement, l'histoire de notre propre doctrine de l'expansion d'outre-mer, que la III<sup>e</sup> République s'employa à promouvoir avec zèle et succès, pour prendre, à travers les parties du monde encore libres des emprises européennes, une revanche indirecte mais certaine de nos malheurs et de nos pertes d'après 1870.

Vraiment, on a eu raison de le dire, la mémoire politique des peuples est aussi courte que la mémoire affective des hommes. Nous avons eu, ici même ou à l'Assemblée nationale, maints et maints débats sur les problèmes d'outre-mer. Or, en ce qui me concerne, deux choses m'ont frappé au cours de ces débats : d'une part la défaillance de notre mémoire au sujet de la doctrine et des objectifs des créateurs de ce que nous appelions naguère l'empire colonial français ; et, d'autre part — et résultant de cette absence de mémoire — notre illogisme, un illogisme étrange, d'autant plus surprenant que nous sommes, que nous nous flattons d'être un peuple de logiciens. Je vais m'expliquer.

Des populations, outre-mer, s'éveillent à une conscience collective, certaines d'entre elles, chose nouvelle mais non surprenante en ces temps où prolifèrent les nationalismes, s'éveillent même à un personnalisme national ; elles s'enhardissent à réclamer une certaine auto-détermination, voire une libre disposition ; et d'aucuns, Français de la métropole et Français d'outre-mer, en sont surpris et décontenancés.

C'est qu'à la vérité nous nous étions habitués à considérer ces populations comme les pères font de leurs enfants mineurs et comme les maîtres font de leurs élèves. Notre expérience tant de la vie des nations en général que des hommes et des choses de ces pays nous faisait estimer que leur intérêt même, économique, social et moral, devait leur faire souhaiter une longue, très longue tutelle.

Et voilà qu'ils étaient d'un tout autre avis ; et voilà qu'ils faisaient référence, non sans parfois une irrespectueuse audace et beaucoup de présomption, sans nuance, à nos propres principes et objectifs de protecteurs officiels, à nos principes et à nos objectifs de colonisateurs, qui se voulaient porteurs de flambeau, instructeurs et éducateurs.

Au fait, ces principes et ces objectifs, ne les avions-nous pas oubliés ? Oh ! pas délibérément, pas pour les trahir, pas pour les renier, mais dans le subconscient ne nous disions-nous pas : il a fallu pas loin de sept siècles à la France pour passer du moyen âge aux temps modernes, de la féodalité à la République, des provinces à la nation, il faudra certainement un siècle, ou plus, à ces populations pour la même évolution ; d'ici là, mettons en valeur, construisons, soignons, éduquons ; ne nous soucions pas du reste, ce n'est encore qu'une inopportune idéologie.

Nous avons, c'est vrai, et en Tunisie notamment, mis en valeur, construit, soigné, éduqué et instruit magnifiquement, souvent à l'applaudissement même, et certainement au profit des autochtones. Du bien ? certes, nous en avons fait beaucoup. Seulement, dans le même temps, étaient sortis de notre mémoire et notre doctrine professée et nos objectifs marqués. Professée par qui ? Marqués par qui ? Je l'ai dit, mesdames, messieurs : par les promoteurs même de notre expansion coloniale.

Je ne retiendrai pas l'avis des doctrinaires et des planistes politiques ; on pourrait les récuser pour cause d'idéologie, de théorie. Je préfère me référer à des maîtres d'une science plus certaine, d'un jugement plus objectif, d'une science reconnue.

J'en pourrais évoquer plus d'une centaine. Ils enseignaient au collège de France, à la faculté de droit, à la Sorbonne, à l'école coloniale, après avoir souvent vécu aux colonies même.

Permettez-moi, et vous serez édifiés, de vous citer trois d'entre eux seulement. D'abord, M. Dubois, professeur de géographie coloniale à la Sorbonne. J'extraits ces lignes de son ouvrage, intitulé *Systèmes coloniaux et principes colonisateurs*, édité en 1895 : « Nous ne voulons pas faire une œuvre éphémère de gens affamés ; nous voulons créer des sociétés nouvelles, aussi semblables que possible, politiquement et moralement, à la nôtre, unies plus tard d'étroite amitié avec elle, qui soient à notre patrie un accroissement de forces économiques et longtemps une partie d'elle-même. Il nous faut donc, non l'amour du gain, mais avec beaucoup de science, l'art de faire doucement une éducation d'idées, de sentiments et d'actes dont nous bénéficierons les premiers ».

Et voici une caution bourgeoise, très bourgeoise, car je ne sache pas que M. Paul Leroy-Beaulieu ait compté comme adhérent d'un parti avancé si peu que ce fût. M. Paul Leroy-Beaulieu, homme d'une très grande intelligence, d'une compétence universellement reconnue en matière économique et sociale, professeur au Collège de France, directeur de *L'Economiste français*, écrivait dans un très gros ouvrage qui se trouve à la bibliothèque, *La Colonisation chez les peuples modernes*, les lignes suivantes :

« Quoi qu'il en puisse coûter à la métropole, elle doit s'habituer à la pensée que les colonies deviendront un jour adultes et que, inévitablement, elles réclameront alors une indépendance de plus en plus grande et enfin absolue. La mère patrie ne devra plus conserver qu'un pouvoir général de direction et une influence morale ; encore devra-t-elle apporter une grande modération, beaucoup d'habileté et de tact, pour user d'une manière efficace de cette autorité purement de conseil qui lui sera restée ».

Et ailleurs : « C'est une bien superficielle connaissance de l'homme que celle qui suppose que les jouissances matérielles et le bonheur passif peuvent lui suffire. Cela peut être pendant l'état d'enfance, ou pendant l'état d'épuisement qui suit un état de crise, mais cette situation passagère ne saurait passer pour normale et permanente. Un jour vient où, ayant la conscience de sa force et de sa libre activité, l'homme aime mieux se confier à son étoile et s'engager, à ses risques et périls, dans les hasards d'une destinée obscure que de se laisser mollement aller sous la direction d'autrui, par une route facile, vers un bonheur calme et sûr ».

Enfin, ces dernières lignes qui, je le répète, ont été écrites en 1898 : « Il n'est que deux moyens de donner satisfaction à cet instinct légitime et irrésistible vers la libre disposition : c'est l'incorporation de la colonie dans la métropole quand les

conditions de voisinage, d'analogies économiques et sociales le permettent; autrement, la constitution d'un lien fédéral avec une indépendance administrative réciproque aussi complète que possible.

« Si la métropole se refusait à adopter celui de ces deux moyens qui est naturellement déterminé par les circonstances, il en résulterait une rupture violente. Or, il ne faut pas perdre de vue qu'une séparation guerrière de la colonie et de la métropole a, dans la suite des temps, des effets singulièrement funestes et persistants. C'est une observation qui a été faite par quelques judicieux observateurs qu'une colonie garde longtemps rancune des extrémités auxquelles l'entraînement irréflecti et déraisonnable de la métropole l'aurait réduite. »

Ainsi s'exprimait M. Paul Leroy-Beaulieu, professeur au Collège de France et directeur de *L'Économiste français*, un libéral, un modéré, d'aucuns diraient un réactionnaire.

Je citerai maintenant l'avis d'un professeur de législation coloniale de la faculté de droit de Poitiers: il est extrait de la *Revue de droit public et de science politique*, où parut son étude dans le numéro de mai-juin 1894. Je dis bien 1894: il y a soixante et un ans!

« ... De même que le but de l'éducation est de faire des hommes capables de se conduire eux-mêmes et destinés à sortir de la puissance paternelle à leur majorité, de même le but de la colonisation est de former des sociétés aptes à se gouverner elles-mêmes et à se constituer, une fois mûres, en États indépendants. On peut répéter de la mère patrie, ce que l'on a dit quelquefois du tuteur romain: Elle doit travailler à se rendre inutile. Son rôle est de préparer l'émancipation inévitable, de manière que la séparation se fasse sans secousse et sans aigreur... »

Vous avez bien entendu, mesdames, messieurs, 1894, 1895, 1898: il n'y a pas de méprise sur les dates, ni sur les idées?

Au départ, il y a plus de cinquante et de soixante ans, les promoteurs de l'expansion coloniale française, les professeurs de la doctrine coloniale française, comme on disait alors, émettaient ces principes et fixaient ces objectifs, savoir: 1° créer peu à peu des sociétés nouvelles à l'image de la nôtre; 2° des sociétés qui deviendraient un jour adultes et ce, grâce à nous et par nos soins; 3° les primitifs et les anciens civilisés tombés en décadence, par nous éduqués ou rééduqués s'enhardiraient un jour à vouloir diriger leur propre destin; 4° l'heure venue, une heure que personne ne peut fixer, et encore moins imposer, si nous nous y opposons des oppositions violentes pourront se produire, des oppositions que la force pourra contenir un temps mais qui laisseront derrière elles un lourd héritage de rancœur et d'esprit de révolte; 5° enfin, cette règle d'action: la plus haute sagesse pour nous sera de savoir progressivement nous rendre inutiles, comme le faisait le tuteur romain.

Voilà des doctrines que nous avons professées nous-mêmes, que personne ne nous a incités à développer chez nous, encore moins chez nos populations d'outre-mer. Et bien! elles étaient enseignées, je le répète, par les maîtres que j'ai nommés, trois parmi cent autres, entre 1890 et 1900, et ces maîtres étaient des spécialistes des problèmes coloniaux, comme on disait alors; ils n'étaient pas, pas plus que moi, des idéologues. J'aurais même pu vous citer un ancien chef du commerce et de l'immigration en Tunisie, M. Fallot, auteur, entre autres livres, de *L'Avenir colonial de la France*. Ce livre est paru en 1901 avec une préface de même esprit, donnant les mêmes directives, et signée par qui, mesdames, messieurs? Par le propre résident général de France en Tunisie, M. René Millet.

Seulement voilà, ces doctrines et ces objectifs, on les avait mis plus ou moins consciemment, et certainement pas dans un mauvais but, certainement pas dans un esprit de pacte colonial, on les avait mis en veilleuse.

En 1930, à la Chambre des Députés, un orateur que je crois connaître mieux que personne, avait conclu un discours sur l'esprit de la colonisation dans les termes que je vais citer. Après avoir rappelé ce que disait déjà en 1812 un grand parlementaire anglais, M. Southey, successeur immédiat et héritier de la pensée du grand Burkes, précurseur de la colonisation moderne, l'orateur déclarait: « A mesure que la mère patrie allégera sa tutelle, la relation de dépendance des colonies, se transformera en relation d'alliance. »

Et il ajoutait: « Sans prétendre prophétiser, nous répétons, nous, que la métropole, au regard de ses colonies, n'est pas dans la situation d'un propriétaire par rapport à ses terres, mais dans celle d'un fiduciaire par rapport à des mineurs.

« Les colonies, ces mineures, doivent grandir. L'œuvre politique, économique, sociale et morale, que nous nous sommes assignée auprès d'elle, dont nous nous faisons volontiers gloire et honneur, ne peut que hâter, si elle réussit, l'heure de leur majorité. Soyons francs, soyons vrais, soyons logiques: préparons-nous et préparons-les à ce délicat avenir. »

Sur quoi, mon excellent et regretté ami et collègue, ancien gouverneur d'Indochine, M. Alexandre Varenne, d'interrompre l'orateur et de dire: « Nous sommes loin de l'orthodoxie en ce moment! »

En effet, mesdames, messieurs, Varenne disait vrai, à l'époque, il y a 25 ans. Précisément parce qu'on avait mis en veilleuse les doctrines et les objectifs que je rappelais tout à l'heure.

Les échéances inévitables nous paraissaient alors très lointaines, à longueur de siècle, et nous n'en prenions que léger souci. Les événements extérieurs les ont rapprochées. De là vient, mesdames, messieurs, notre désarroi.

Que l'Assemblée ne me fasse pas reproche d'être resté, si j'ose dire, sur le rivage des flots agités par les discussions des clauses de ces conventions. Bien d'autres orateurs après moi entreront hardiment dans le flot des controverses, et ils y suffiront.

Mais contesterez-vous, mesdames, messieurs, que l'effet suit inexorablement la cause et que les principes engendrent les conséquences? Or, je le répète, c'est au nom même de nos principes et de nos objectifs que les peuples d'outre-mer présentent leurs requêtes de personnalisme national, de libre disposition, d'autonomie. Nous avons voulu être des novateurs, des initiateurs, des éducateurs et nous voici, à ce titre, affrontés aux effets mêmes de notre œuvre d'éducation et d'initiation et de notre esprit novateur, hérité d'ailleurs d'une philosophie politique datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, illustré par une pratique politique qui va de l'émancipation communale à notre forme de démocratie.

Ainsi en fut-il au XIX<sup>e</sup> et jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle du principe des nationalités. C'est nous qui l'avions érigé en doctrine; avec une aveugle ferveur — que la France paya cher d'ailleurs — Napoléon III le promena à travers l'Europe. Les auteurs des traités de 1919 et 1920 s'évertuèrent à refaire la carte d'Europe à son gabarit.

Quel fut le résultat? Ce fut que les auteurs de ces traités ne surent clore la première guerre mondiale qu'en déposant dans les traités les germes mêmes de la seconde.

Et pourtant, ce principe, il découlait d'un principe chrétien, à savoir la liberté pour chaque homme et pour chaque peuple de faire fructifier librement les dons reçus de la nature. Mais une fois perdu de vue le souci des biens supranationaux, ce principe a donné aux nations la folie du moi. Il a contribué plus que tout à bouleverser l'Europe, d'abord. Et voici qu'il contribue à bouleverser de nouveaux continents.

Philosophant sur les traités de 1815, Proudhon écrivait: « Les nations avaient si bien profité à notre école qu'elles renouèrent contre nous, en 1813, le mouvement de 1792. »

En 1813 ce fut Leipzig, la bataille des Nations contre la France, contre l'initiatrice du nationalisme révolutionnaire.

Ah! mesdames, messieurs, quand on se fait novateur, initiateur, lanceur d'idées, découvreur de mondes, il faut en accepter les conséquences. Une fois ouverte la boîte magique de l'idéalisme, la refermer est impossible. Il faut poursuivre. De l'idée à l'acte, assurément le chemin est long, mais impossible de retourner en arrière.

Le 30 juin 1930, il y a vingt-cinq ans, les troubles sanglants de Yen-Bay, en Indochine, provoquèrent des interpellations. J'y pris part. Voici les paroles que je prononçai vers la fin de mon intervention: « Nous allons répéter que notre but, notre mission est de civiliser. Qu'est-ce à dire, civiliser? N'est-ce pas éduquer, enseigner, révéler nos découvertes, donc éveiller des esprits, ouvrir des intelligences, transmettre nos connaissances, former des techniciens, susciter des chefs? Oh! sans doute, petit à petit, à l'allure humaine qui est lente. Mais tel est bien le but, je pense. Mais alors, prenons-y garde et disons-nous bien ceci: dans la mesure même où nous approcherons du but de civilisation assigné à nos efforts par notre propre volonté, cette élévation de condition sociale, cette accession à un niveau supérieur de culture, ce sentiment de dignité conquise ou retrouvée, cet accroissement de personnalité individuelle ne tarderont pas à inspirer une notion active de personnalisme sociale et peut-être un sens national, nouveau ou recouvré. Dès lors, progressivement, les méthodes de tutelle devront s'assouplir, le ton du commandement s'adoucir, les contraintes se détendre, les coercitions s'humaniser, la collaboration se faire plus générale et la politique d'association s'instaurer jusqu'au partage, puis à la prise directe des responsabilités par les peuples naguère mineurs. »

Telles étaient mes paroles il y a exactement vingt-cinq ans. Ah! mesdames, messieurs, où que ce soit, mais surtout outre-mer, à des peuples simples, au cerveau neuf, aux populations de pays non encore pleinement ou à peine évolués, on n'enseigne pas impunément l'histoire de Vercingétorix, la lutte

des communes de France pour leur indépendance, celle des rois contre les féodaux, la formation de la nation française, les doctrines des philosophes de la Révolution, la propagation par la France du principe des nationalités, les exemples historiques de Bouvines, de Valmy, le serment du jeu de paume, La Fayette et la fête de la Nation et notre trilogie de morale civique : liberté, égalité, fraternité.

Or, nous l'avons faite, cette propagande, nous l'avons donné, cet enseignement, avec zèle, avec conviction; nous nous en sommes fait, comme je le disais précédemment, gloire et honneur. Alors, les conséquences, d'ailleurs prévues, devaient suivre. Un jour devait arriver, plus tôt ou plus tard selon les peuples et les lieux, suivant des rythmes variés d'évolution, où des peuples « écoliers » s'adresseraient à leur « maître », lui disant : « L'heure est venue, maître, votre mission est remplie. Nous nous croyons majeurs, nous resterons unis et amis, mais laissez-nous, selon vos principes, prendre notre destinée en mains ».

Que faire alors ? Répondre, en toute bonne foi et sollicitude d'ailleurs : « Patience, amis, patience, vous n'êtes pas encore tout à fait préparés, vous n'êtes pas encore tout à fait mûrs. Encore quelques années d'apprentissage, de formation, de tutelle ».

Assurément, le père et le maître pouvaient avoir raison. Ils avaient même sûrement raison dans bien des cas. Mais, allez donc retenir de force un jeune homme de dix-huit ans dans la tutelle paternelle s'il veut, à tout prix et à tous risques, son émancipation ?

Voyez ce qui se passe dans nos familles. Les enfants grandissent; pères et mères ne paraissent pas s'apercevoir que leur croissance est autant psychologique et intellectuelle que physique. Et voilà qu'un beau jour, avant même la majorité légale et avant la fin de l'apprentissage intellectuel ou professionnel, tel garçon ou telle fille déclare : « Père, mère, je veux prendre en main mon destin, vivre ma vie, assumer mes responsabilités, émancipez-moi. » Là-dessus, étonnement et désarroi des parents, conseils de patience, en toute sincérité, sagesse et expérience, pour le bien même de l'enfant. Mais la vie est plus forte que l'expérience, plus impérieuse que la raison raisonnée. Les parents finissent par céder.

Ainsi en va-t-il, mesdames, messieurs, à des degrés divers, des jeunes populations d'outre-mer, veux-je dire, par rapport à la civilisation moderne. En père, en bon père, prudent parce qu'il connaît la vie, le peuple français leur prêche une sage patience, mais il le fait, observons le paradoxe, tout en leur enseignant des doctrines qui les rendent impatientes. Il leur apprend aussi que, comme le génie, l'accès à la civilisation, à l'autonomie, à l'indépendance exige une longue patience.

Mais, encore une fois, que faire si l'une de ces populations s'affirme et se sent ou se croit prête à s'administrer et à se gouverner elle-même; et si, de surcroît, de grandes, de très grandes nations et l'organisation des Nations Unies elle-même l'encouragent du dehors ? N'y a-t-il pas de très faibles chances, mais plutôt des risques, pour un refus absolu, sanctionné d'autorité, ce qui veut dire par la force ?

N'était-ce pas le cas de la Tunisie ? On peut répondre par l'affirmative. Certes, nos remarquables, nos laborieux, nos courageux colons, en Tunisie et même ailleurs, n'ont pas tort de s'inquiéter de l'octroi, par eux jugé prématuré, de la majorité légale à ces populations. Ils ont raison de magnifier leur tâche, leur éminente contribution au développement des territoires et à la préparation des populations à leur entrée dans la vie responsable et autonome. Mais peuvent-ils imaginer que leurs conseils puissent être indéfiniment écoutés ?

Voyez-vous, il est vain de tenter de mettre une pierre sur la tête d'un enfant pour l'empêcher de grandir.

Au surplus depuis des années, vous l'avez observé, et particulièrement depuis 1942 — époque de la visite de Roosevelt au Maroc — l'Afrique du Nord est le point de rencontre de propagandes tantôt parallèles, tantôt contraires ou divergentes, mais toutes dirigées contre la France.

A la génération musulmane avide de s'instruire, nous avons révélé les classiques, les écrivains du grand siècle, Voltaire et Bergson, aussi bien que le droit romain et la déclaration des droits de l'homme. Cette génération s'est trouvée, par ce mélange précipitamment ingéré, mal assimilé, désorientée et comme étrangère, non à sa foi, mais à une morale et à une philosophie traditionnelles.

Les messages que nous avons mis des générations à recevoir, à décanter et à trier, elle les a reçus en vrac. Elle a lu dans le même temps Platon, Rousseau, Comte, Karl Marx et Lénine. Elle a entendu en même temps les discours des dictateurs de 1933, Hitler et Mussolini, puis ceux de Roosevelt et de Staline.

Par là-dessus, mettez la charte des Nations Unies, par nous négociée et signée, et le préambule de notre propre Constitution.

Et alors réfléchissez, en descendant de la hauteur des idées et des philosophies politiques sur le terrain des réalités : nous voici devant le cas concret de la Tunisie. Ce pays, géographiquement, historiquement, intellectuellement, démographiquement, est différent des autres régions de l'Afrique du Nord. N'est-il pas arrivé à un stade d'évolution et d'équilibre plus évolué et affirmé que d'autres pays, en grande partie grâce à l'ancienneté de la présence française ? N'a-t-il pas, plus tôt que d'autres, pris conscience de son individualité ? La France, puissance tutrice, pouvait-elle indéfiniment lui refuser l'accès aux prérogatives et responsabilités de la majorité, alors que la Libye, si impréparée, venait de les recevoir pleines et entières, la Libye qui est à la bordure de la Tunisie.

La réponse à ces questions ? elle se trouve dans la négociation et la signature des présentes conventions. Délibérément — vous l'avez vu et je vous en avais averti dès le début de mon intervention — je n'en ai examiné que le principe et mon intervention atteste qu'il a mon approbation. La teneur en est certes de valeur variable. Personne, ni du côté français, ni du côté tunisien, ne s'en satisfait pleinement. Faut-il s'en étonner ? Un diktat seul peut pleinement satisfaire, mais seulement un des partenaires. Or, il ne s'agissait pas, en ces conventions bilatérales, d'imposer un diktat français, mais de conclure un accord, un traité franco-tunisien. Un traité, la terminologie l'explique, est une tractation, donc un accord de compromis.

Cet accord, certes, ouvre sur l'avenir une avenue où le passé projette forcément encore des ombres, où le futur ne s'éclaire encore que de leurs indécises. Sera-ce une aube ? Sera-ce un crépuscule ?

Une aube, c'est-à-dire l'avenir d'une union franco-tunisienne librement et amicalement mariée à une grande union française ?

Ou un crépuscule, celui de la présence française au rivage oriental du quadrilatère nord-africain et de l'effacement de la Tunisie dans un bloc arabo-asiatique ?

Mesdames, messieurs, nul d'entre nous ne saurait valablement jouer les prophètes, ni du bonheur, ni du malheur. Mais une chose est sûre : le crépuscule, en effet, pourrait tomber si les deux pays s'engageaient à contre-cœur dans la voie nouvelle d'une commune destinée; si la France d'un côté doutait d'elle-même et s'abandonnait, soit aux nostalgies réticentes, soit à l'esprit de facilité et d'illusion qui conduit à la démission; si, d'un autre côté, la Tunisie commettait le péché de présomption, la faute de l'intransigeance, l'erreur d'un nationalisme sans mesure et de la xénophobie; si elle s'abandonnait sans frein aussi à la griserie de la liberté. Elle a beaucoup à travailler et beaucoup à apprendre. Seule, elle ne saurait aller loin, ni haut. Que ses dirigeants le comprennent : on ne force pas impunément la nature des choses; on ne se livre pas sans risque à la démesure; et la pire des folies humaines c'est de ne pas savoir marquer le pas, procéder par étapes, s'arrêter même quand il le faut. C'est cela le sens de la mesure, l'une des plus hautes qualités politiques.

Que la France, elle, se persuade bien que le monde marche, entraînant tout et nous-mêmes, et qu'il vaut mieux marcher avec lui parce que c'est le seul moyen de le conduire; que le serre-frein est indispensable, certes, mais plus encore le mécanicien; et qu'il est sans exemple que le monde, pas plus qu'un cours d'eau, ait rétrogradé.

Pour nous Français, les conventions signifient : fidélité à nous-mêmes, ce qui veut dire en particulier fidélité à nos concitoyens lointains, effort soutenu de franchise amicale et de fermeté vigilante envers la Tunisie nouvelle, mais aussi totale loyauté. (Applaudissements.)

N'oublions pas qu'il y a une chose pire que de croire qu'on a perdu d'avance, c'est de croire qu'on a gagné d'avance.

C'est à Gustave Flaubert — on s'enhardit à recourir, pour renforcer son argumentation, à de hauts témoignages — c'est à Gustave Flaubert, dis-je, que je vais faire appel pour conclure. En 1851, dans une page bien clairvoyante, il écrivait ceci :

« Cela est d'un haut grotesque que de voir la loi se torturer comme elle peut et se casser les reins à force de fatigue, à vouloir retenir l'immense nouveau qui déborde de partout.

« Nous sommes venus, nous autres, ou trop tôt ou trop tard. Nous aurons fait ce qu'il y a de plus difficile et de moins glorieux : la transition. Pour établir quelque chose de durable, il faut une base fixe; l'avenir nous tourmente et le passé nous retient. Voilà pourquoi le présent nous échappe. »

Nous savons, mesdames et messieurs, ce qui nous reste à faire pour que l'avenir ne nous échappe pas. Ne pas nous immobiliser dans la contemplation de ce que fut le passé; ne

pas rêver l'avenir, mais avoir de l'avenir dans l'esprit. Il faut bâtir, sur le présent certain de ces conventions franco-tunisiennes, un avenir qui ne sera bénéfique que si nous le voulons, que si nous le créons et perfectionnons, jour après jour. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Bertaud.

**M. Jean Bertaud.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le ton et la forme de mon exposé ne seront pas exactement les mêmes que ceux de l'excellent orateur qui m'a précédé, M. le président Pezet. Je m'en excuse et je réclame votre indulgence.

Je ne suis d'ailleurs pas un spécialiste des questions internationales et je m'accommode mal de certaines spéculations de l'esprit. Mon intervention dans ce débat n'est donc pas justifiée par une particulière compétence. Je ne pense cependant pas qu'elle puisse être considérée comme prétentieuse ou excessive, car elle me permettra de vous faire part de certaines préoccupations trouvant leur cause, non pas seulement dans les conventions qui sont le principal sujet dont nous avons présentement à nous occuper, mais encore dans le drame qui se joue dans toute notre Afrique du Nord. Elle vous apportera aussi le témoignage de ce que nos collègues Le Digabel, Radius, Biatarana, dont je suis ici le modeste porte-parole, et moi-même avons vu et entendu au cours d'un récent voyage en Tunisie faisant suite, du moins pour moi, à un certain nombre d'autres. Il vous appartiendra d'en apprécier la valeur et de déterminer s'il est de nature à modifier votre opinion sur la solution d'un problème dont l'importance dans les conjonctures présentes dépasse le cadre de la métropole et de l'Union française.

Je pense aussi me faire l'interprète, sans prétention comme sans grand talent, non seulement des visiteurs objectifs que nous pensons, mes collègues et moi, avoir été d'un pays où jusqu'à ce jour l'influence française s'est pleinement manifestée, mais également de cette masse de Français moyens qui périodiquement donnent, en plus de leur argent, un peu de leur chair et trop souvent leur vie pour ce qui représente à leurs yeux, ou aux yeux de ceux qui momentanément les dirigent, la grandeur et le prestige de la patrie française.

Ceux-là ont bien le droit, semble-t-il, sinon de formuler d'âpres critiques, tout au moins de donner quelques conseils et d'exiger que des explications leur soient fournies sur les tenants et les aboutissants d'accords qui, déjà signés, non seulement bouleversent un peu les conceptions qu'ils pouvaient et que nous pouvions avoir de nos rapports avec une portion importante de notre Afrique du Nord, mais encore conditionnent incontestablement la situation future de la France dans les régions spécifiquement musulmanes et dans le continent noir tout entier.

S'il en est parmi ces Français qui doivent plus que les autres mériter, avec ces explications, également quelques apaisements, ce sont bien ceux qui permirent à la France, soit à travers les générations passées, soit directement par eux-mêmes, de se faire connaître au delà des mers, qui, sous la protection de notre drapeau, ouvrirent les terres les plus lointaines à la civilisation et au progrès, dont l'action tenace et continue permit peu à peu à des masses humaines de se familiariser avec tout ce qui, dans notre esprit, constitue l'essentiel de l'évolution et du progrès, dans ce que ces termes doivent avoir de plus noble et de plus grand.

Et c'est justement parce que tous ces Français d'outre-mer, auxquels se joignent ceux de la métropole et également de nombreux étrangers amis, ont été et sont toujours pénétrés de cette idée que la France n'est et ne peut rester une grande nation que pour autant qu'elle ne constituera qu'un tout avec les fractions de territoires sur lesquels, sous des formes diverses, s'assure sa protection et s'exerce sa souveraineté, qu'ils s'inquiètent, après les événements douloureux d'Extrême-Orient, l'abandon de nos comptoirs des Indes, notre éviction du Fezzan, de ce que tout semble devoir encore être fait pour que, sinon dans l'immédiat, tout au moins dans un avenir proche, soit consacré un nouvel abandon de notre autorité, une diminution de notre influence qui ne sera pas autre chose qu'une reconnaissance, sinon peut-être de notre propre faiblesse, tout au moins de celle des hommes qui ont été ou sont au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs au centre et à droite.*)

Ils craignent et nous craignons avec eux que ces conventions déjà fameuses ne constituent le fatal précédent cher aux administrations, auquel on ne manquera pas de se référer bientôt pour, en s'évitant de nouveaux soucis ou la responsabilité d'initiatives plus fermes, s'acheminer bon gré mal gré en d'autres lieux vers des délaissements qui assureront ceux qui nous observent que l'on peut désormais tout se permettre à notre égard sans avoir à craindre de notre part la moindre réaction effaçable.

Certes, nous savons que les recommandations que nous pouvons faire sur les conventions quant à leur application et les réserves que nous devons formuler quant à leurs conséquences n'ont qu'une valeur très relative, puisque, ayant été ratifiées par l'Assemblée nationale, ces conventions sont considérées de part et d'autre de la Méditerranée comme déjà applicables, sont même devrai-je dire, déjà appliquées, bien que le Conseil de la République n'ait pas encore à leur sujet donné officiellement son avis.

Le limogeage récent du docteur Tremsa, maire français de Tunis, constitue, je pense, une illustration éclatante d'un état particulier d'esprit qui démontre avant la lettre de quelle façon l'on entend dans la Régence utiliser au maximum les moyens d'action mis imprudemment dans la main de nos interlocuteurs par des représentants de la France, représentants dont nous ne contestons pas encore ni la bonne volonté ni la bonne foi, mais qui paraissent avoir agi en la matière plus en idéologues ayant un peu perdu le sens des réalités qu'en hommes véritablement politiques, c'est-à-dire prévoyants, avertis et ayant de la mentalité subtile de leur vis-à-vis une connaissance suffisante pour ne pas risquer d'être « échec et mat » dès le début de la partie.

Nous ne doutons évidemment pas qu'en dépit de ce que d'autres et nous-mêmes avons dit ou pourrions dire, l'éloquence gouvernementale jointe aux conclusions des rapporteurs des commissions aura raison des réticences du Conseil. La majorité requise pour que les convenances et les règles constitutionnelles soient sauvegardées sera certainement atteinte en fin de séance. Mais cette éventualité ne doit pas nous empêcher, au contraire, de vous dire ce que nous pensons de ces accords qui nous paraissent, dans une trop large mesure, ne pas tenir suffisamment compte, non seulement des intérêts des Français de toutes conditions qui vivent en Tunisie et contribuent à son développement, mais encore des intérêts français tout court, tant économiques que politiques, et aussi et surtout des intérêts matériels et moraux des indigènes, dont nous avons eu jusqu'à ce jour la charge et dont nous prétendons ne pas nous désintéresser.

Des renseignements, après tant d'autres, que nous avons recueillis en effet, ces dernières semaines, au cours d'un périple qui, plus documentaire que touristique, nous a mis en contact tant avec les représentants qualifiés de toutes les catégories de Français ayant adopté la Tunisie comme terre d'élection qu'avec les différents éléments de la population tunisienne, il résulte d'abord que les initiatives que les représentants officiels de la France ont cru devoir prendre de leur propre chef, et sans que les parties intéressées, pas plus d'ailleurs que le Parlement, aient été consultées, dépassent, et de beaucoup, les désirs les plus osés de ceux-là même qui, oubliant tout ce qui leur a été apporté et donné par la France, n'ont qu'une pensée: se débarrasser de la tutelle métropolitaine pour revenir, soit à d'anciennes habitudes s'apparentant davantage au régime féodal qu'à la démocratie, soit à un système politique totalitaire exclusif des droits normaux de l'homme reconnus par les peuples libres et qui ne serait autre chose que le fascisme, le nazisme ou le communisme adapté aux mœurs du pays et à la mentalité de ses habitants.

Il n'est d'ailleurs que de voir défilier ces jeunes gens et ces jeunes filles en uniforme ou de considérer les hommes du service d'ordre du néo-destour pour se rendre compte que tout n'a pas été oublié de l'occupation de la Tunisie par les forces de l'Axe.

Tout paraît avoir été, dans cette affaire, préparé, ordonné, j'allais dire même combiné, pour donner l'impression à ceux qui comme nous aiment les choses, non seulement claires et nettes, mais surtout conformes à ce que l'on est convenu d'appeler l'intérêt général, qu'après nos pertes de position dans le monde, auxquelles j'ai déjà fait allusion, toutes dispositions sont prises pour continuer en Afrique l'œuvre de démolition entreprise et faire de notre pays, privé de l'essentiel de sa substance d'outre-mer, une nation de troisième ordre réduite à ne se souvenir de sa puissance et de sa prospérité qu'au travers de son histoire définitivement révolue.

Nous aurions aimé savoir, messieurs les membres du Gouvernement, comment les négociations aboutissant à ces conventions, qui ont fait couler beaucoup d'encre et dire beaucoup de paroles, ont été engagées et menées, qui donc a pris des initiatives dont il nous est impossible, sans être trop pessimistes, de dégager la véritable portée, et surtout si, autour du tapis vert ou rouge, les représentants de la France ne se sont pas considérés comme battus avant même que la partie ne s'engageât.

**M. Pierre July, ministre des affaires marocaines et tunisiennes.** Ce n'est pas mon habitude.

**M. Jean Bertaud.** Je n'en sais rien. Ce sont des questions que je vous pose. Vous me fournirez des explications au moment voulu.

**M. le ministre.** Je vous les fournirai.

**M. Jean Bertaud.** Il est élémentaire, en effet, lorsqu'une affaire se traite, quel que soit le plan sur lequel celle-ci se situe, que ce soient les propositions de la partie demanderesse, c'est-à-dire celle ayant un intérêt majeur à la réalisation du projet, que l'on discute et que l'on débattre. En politique, plus que partout ailleurs, la prudence et la réserve étant les qualités essentielles dont doivent faire montre les négociateurs, il convient d'observer cette règle. Or, il apparaît, si nous en croyons nos amis tunisiens et ceux qui, tout en étant Tunisiens, ne sont pas tout à fait nos amis (*Sourires*), que c'est, en la circonstance et à leur grande surprise, tout le contraire qui s'est produit. Ce n'est pas en effet sur les demandes et les revendications de nos interlocuteurs que la discussion s'est engagée, mais sur les offres de la France et seulement sur celles-ci, alors qu'il eût été si facile de dire, après avoir été officiellement sollicités: nous sommes décidés à faire quelque chose qui puisse vous donner et nous donner satisfaction, sans que notre prestige en souffre. Indiquez nous ce que vous désirez dans le présent et dans le futur, nous prendrons note de vos demandes, nous les soumettrons au Parlement. Si la France, par l'intermédiaire de ses élus, veut tout vous accorder ou seulement ne peut que vous donner partiellement satisfaction, nous tiendrons compte de sa volonté et nous prendrons nos dispositions pour la faire scrupuleusement respecter.

Malheureusement, c'est un tout autre langage qui paraît avoir été tenu. Avec notre générosité et notre désintéressement légendaires — rappelés par M. le président Plaisant et aussi par M. le président Pezet — c'est nous qui, dès le début, avons offert au delà du prévisible, et notre initiative n'a pas eu pour effet de diminuer les prétentions de ceux avec qui nous traitons, mais bien au contraire de les persuader que, puisque nous nous permettions le luxe de tout offrir, nous pouvions accorder encore davantage.

Et c'est sans doute cette impression que nous n'avons ni la force, ni surtout la volonté de dire « non » qui autorise déjà toutes les exigences et justifiera demain toutes les audaces de la part des moins patients d'entre eux. Voulez-vous quelques exemples de cet état d'esprit fâcheux ? En voilà !

N'est-il pas en effet symptomatique que chaque jour davantage les entreprises françaises, les commerçants européens fassent l'objet d'un boycottage systématique et impératif de la part des populations indigènes, rendant dans certains centres ou dans certaines régions toute activité pratiquement impossible ? Faut-il insister sur le fait que le recrutement de la main-d'œuvre indigène et son maintien dans les ateliers ou sur les chantiers ou sur les terres deviennent de plus en plus difficiles, non pas parce que le travailleur se dérobe volontairement, mais parce que, faisant l'objet de menaces précises de la part des dirigeants et des hommes de main des cellules locales nationalistes, il n'ose plus travailler pour les Français qui pourtant le payent mieux ?

Ne peut-on s'inquiéter des refus d'obéissance et des actes de rébellion dont sont l'objet, de la part de leur personnel dans les administrations et les services publics encore contrôlés par la métropole, les chefs ayant la responsabilité des tâches à accomplir et dont l'autorité n'avait jamais été jusqu'à ce jour directement ou indirectement mise en cause ? Ne peut-on exprimer quelque crainte sur les conditions de vie de nos compatriotes dans l'avenir quand on se remémore certaine scène où mes collègues et moi-même avons été appelés à jouer sans le vouloir un certain rôle ?

C'était le 15 juin dernier, ce n'est pas vieux. Nous visitons le centre agricole d'Ousseltia où vivent avec leur famille quelques anciens combattants des deux guerres, ayant accepté sur la demande formelle de la France de s'expatrier pour mettre en valeur des terres incultes et difficiles à travailler.

Un peu avant l'entrée du village, nous reçûmes de la part de la population arabe massée sur les deux côtés de la piste un accueil enthousiaste et véritablement délirant. Agréablement impressionnés, nous étions prêts à remercier nos hôtes français de cette manifestation spontanée et chaleureuse quand on se hâta de nous détromper. La population arabe avait pris, nous dit-on, notre voiture pour celle du chef fellagha de Kairouan. Ces acclamations s'étaient trompées d'adresse ! (*Sourires*.) Nous nous en rendîmes compte au retour quand la même foule, attendant toujours le même chef fellagha — qui, d'ailleurs, ne devait pas venir ce jour-là — se montra à tel point réticente à notre égard qu'une jeep de la gendarmerie dut nous ouvrir la route. Si sa présence put éviter sans doute tout au moins l'incident fâcheux, elle n'empêcha pas les voi-

érations de nous accompagner et de nous poursuivre, ce qui fit dire aux représentants de l'ordre en nous quittant qu'il était fort heureux pour notre dignité que nous ne comprenions pas l'arabe !

Ne peut-on pas être encore fâcheusement impressionné et se demander avec quelque angoisse de quoi l'avenir tunisien sera fait, même avec les conventions signées et ratifiées, lorsque l'on constate que les notabilités tunisiennes amies de la France doivent être protégées ostensiblement et constamment par la police française pour bénéficier dans leurs personnes et dans leurs biens d'un minimum de sécurité ?

Quelles dispositions avez-vous prises pour garantir la vie de ces hommes et des membres de leur famille qui ont fait confiance à la France et qui, demain, seront à la merci d'une politique tunisienne obéissant aux ordres de leurs pires ennemis ?

A ces faits patents, véritables, que n'importe lequel d'entre vous étant dans cette enceinte peut aller contrôler — à condition, sans doute, que son voyage n'ait pas un caractère officiel, car il verrait et entendrait alors seulement ce qui serait prévu au programme ! — je dois ajouter l'écho de conversations et propos qui me confirmeraient dans l'opinion que, dans toute cette affaire, nous avons joué le rôle de... disons de dupes.

N'affirme-t-on pas, en effet, qu'une notabilité tunisienne de premier plan se serait refusée d'engager des discussions avec des délégations venues l'entretenir des répercussions que pourraient avoir les conventions sur le droit au travail des ressortissants français ? N'a-t-elle pas précisé qu'ayant, grâce à sa fermeté, tout obtenu du président du conseil français, elle n'avait pas l'intention d'être plus conciliante en gros et en détail avec ceux de nos concitoyens appelés à rester dans la Régence qu'elle ne l'avait été avec le porte-parole officiel de la France ?

N'est-ce pas d'ailleurs ce même personnage qui, à une question précise concernant les mêmes conventions, répondait qu'il se souciait fort peu — et je parle par euphémisme — de ce qu'elles pouvaient ou non contenir de favorable pour les Français et pour la France ?

Ce sont là, certes, des propos dictés sans doute davantage par un besoin humain d'affirmer sa supériorité du moment que par conviction raisonnée. Ils sont tout de même déjà très graves. Peut-être en a-t-on atténué la portée ou va-t-on le faire à la première occasion, mais le fait même qu'ils aient pu être tenus avant la ratification des conventions justifie notre méfiance et notre crainte qu'en dépit de tous vos efforts et de nos efforts aucune des garanties que vous avez cru devoir nous ménager puisse avoir réellement une portée pratique.

L'impression fâcheuse que nous avons rapportée de ces contacts multipliés avec toutes les fractions de la population — ouvriers, petits agriculteurs, artisans, commerçants, fonctionnaires — trouve encore des bases solides dans le fait qu'impressionnés outre mesure par l'agitation fellagha soigneusement orchestrée, nos représentants et notre Gouvernement paraissent avoir pris l'initiative de traiter parce qu'ils se considéraient comme impuissants à assurer l'ordre et à faire respecter les personnes et les biens de tous ceux à qui nous devons la protection morale et physique, qu'il s'agisse de Tunisiens ou d'Européens.

Dans l'esprit de tous nous avons abandonné la partie, au moment même où nous étions prêts à la gagner. Les témoignages abondent pour affirmer que l'aman a été accordé sur l'ordre du Gouvernement aux auteurs de désordres alors qu'ils se préparaient sinon à se rendre à discrétion (*Mouvements*), tout au moins à abandonner la lutte. A ce sujet nous serions curieux de savoir si réellement la police et l'armée ont reçu l'ordre de ne pas se servir de leurs armes et si des officiers ont été punis avec sévérité pour avoir fait tirer sur des hors-la-loi baptisés nationalistes pour la circonstance, ayant attaqué des hommes dont ils avaient, en tant que chefs, la responsabilité.

Nous sommes quelques-uns ici à penser que si, dans cet ordre de choses, des erreurs graves ont été commises, elles proviennent moins d'une incapacité réelle des détenteurs de l'autorité dans la métropole, quels qu'ils soient, que d'un manque total de psychologie de leur part.

Je m'explique. Nous avons, nous, Européens, marqués — que nous le voulions ou non — par la civilisation chrétienne, une propension certaine à l'indulgence et à la générosité. Je rejoins ici l'exposé idéaliste de M. Pezet. Nous avons tendance aussi à juger les autres d'après nous-mêmes, sans tenir compte de leur degré d'évolution, de leur milieu, de leurs croyances. Le proverbe « œil pour œil, dent pour dent » n'est pas de chez nous. Nous avons oublié que, pour nos amis Nord-Africains, la mansuétude exagérée est un signe de faiblesse qui aboutit inéluctablement à l'injustice. En nous montrant sans disci-

mination trop indulgents, en accordant sans distinction le pardon à tous ceux qui, pour les motifs les plus divers, et quelquefois les moins avouables, avaient pris les armes, soit par tradition, soit par occasion, en légitimant pour ainsi dire leur action et en les traitant comme des combattants réguliers, nous avons fait la démonstration, auprès des esprits simples, qui sont encore la grosse majorité, que ceux là avaient raison avec lesquels nous acceptions de composer.

Ils ont alors considéré — ou sont en train de considérer — sans que ceux en qui ils ont confiance essaient de faire la démonstration contraire, que nous n'avons plus ni pouvoir, ni autorité, et qu'il n'y avait plus lieu de nous craindre et de nous ménager puisque, en fait, Dieu n'était plus avec l'infidèle que, pour tous, nous sommes bon gré mal gré resté.

Ce raisonnement peut prêter peut-être à sourire car l'évolution des esprits est telle qu'en Islam, comme partout ailleurs, la question religieuse ne passe plus, paraît-il, au premier plan. Si vous en êtes si sûrs, comment expliquez-vous alors que, dans les pays arabes ayant atteint la souveraineté totale, là où la naturalisation existe celle-ci soit subordonnée à la conversion du candidat à la doctrine du Coran ?

Vous allez, certes, nous dire que nous jouons les Cassandre et que la démonstration est faite que le calme est revenu depuis qu'ont été prises les mesures contre lesquelles nous formulons des critiques, et qu'ont été mises noir sur blanc les conventions. Nous enregistrons comme vous cet état de fait avec satisfaction, mais pour combien de temps pouvez-vous nous garantir le maintien de cette situation favorable, car si nous en croyons les Tunisiens eux-mêmes tout encore est à craindre. Le mot d'ordre est pour le moment au calme, jusqu'au jour où l'autonomie interne étant un fait solidement acquis on parlera d'indépendance. Avec qui alors aurons-nous affaire ? En effet, si le gouvernement du Bey est certainement décidé à ne pas aller au-delà de ce qui a été convenu, avons nous la certitude que, demain, un mouvement d'opinion soigneusement développé par des gens qui n'appartiennent pas tous au monde arabe, qui sont assez souvent nos amis comme aussi par d'autres qui ne l'ont jamais été, ne profitera pas de cette autonomie interne généreusement accordée pour changer la forme du gouvernement et pour substituer un nouveau régime à celui que nous connaissons ?

Obtiendrez-vous des nouveaux arrivants qu'ils prennent à leur compte les engagements souscrits par d'autres et qu'ils ne considèrent d'ailleurs déjà que comme essentiellement provisoires ? M. Bourguiba et quelques éléments du Néo-Destour sont sans doute sincères — voyez que je leur consens tout de même quelque crédit ! — mais avez-vous compté avec les autres et surtout avec l'U. G. T. T. qui ne s'occupe spectaculairement des travailleurs arabes que pour cacher d'autres activités dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles risquent de nous valoir à la Régence ou à nous-mêmes quelques soucis. Si l'U. G. T. T. ou telle autre organisation décident d'exiger et de réaliser de nouvelles réformes qui leur seront suggérées par des conseillers qui ne seront pas les payeurs — puisque les payeurs, c'est nous — croyez-vous que les forces de la Régence pourront s'opposer à ces prétentions ?

Que ferons-nous alors ? Vous allez me dire que les conventions prévoient notre intervention. Oui, sans doute, à condition que les autres puissances et les différents organismes internationaux dans lesquels nous sommes partie délibérante veuillent bien nous y autoriser. En attendant que des commissions aillent sur place étudier le problème, que des rapports soient établis et des décisions prises, que deviendront nos ressortissants, c'est-à-dire tous ceux qui, ayant fait confiance à la France et, je le répète, ayant répondu à ses appels réitérés, sont allés mettre en culture les terres en friche, reconstituer les forêts détruites, créer des industries, ouvrir des ateliers artisanaux, exercer des professions libérales, mettre à la disposition du monde arabe en général, et de la Tunisie en particulier, leurs connaissances professionnelles et intellectuelles, leurs activités manuelles. Les abandonnerons-nous à leur sort ?

Voilà déjà un ensemble de questions auxquelles nous voudrions bien des réponses précises, ne serait-ce que pour apaiser les esprits et rassurer tous ceux qui, vivant dans des pays qui présentent avec la Tunisie des analogies sérieuses, se demandent de quoi, pour eux aussi, demain sera fait.

Il y a encore d'autres points sur lesquels vous ne m'en voudrez pas de retenir quelques instants votre attention. La question de Bizerte, clef de la Méditerranée orientale, nous préoccupe également. Les conditions de son maintien sous l'autorité militaire directe de la France sont conçues en des termes qui ne devraient prêter à aucune équivoque. Cependant, nous nous demandons jusqu'à quel point n'ont pas raison les porte-parole

d'une fraction importante de l'opinion tunisienne qui prétendent assurer dans des temps relativement proches la partie la plus importante de la trésorerie de la Régence ou de la république féodale, démocratique ou fasciste qui lui succédera, par la concession de cette base militaire et navale essentielle, à telle puissance qui voudra en payer le prix.

Pouvez-vous nous rassurer à ce sujet et nous donner la garantie formelle qu'en aucun cas le pavillon français qui flotte sur les installations portuaires, les arsenaux et les fortifications qui s'y créent ne cédera la place à aucun autre ?

J'ai fait allusion il y a un instant aux finances de la Régence. Vous savez dans quelles conditions celles-ci sont assurées. C'est dans la proportion de 70 à 80 p. 100 que, sous des formes diverses, les Français de Tunisie et de la métropole participent à leur financement. Dans le cas où, par suite de circonstances qu'il nous faut tout de même prévoir, on constaterait un accroissement important de dépenses dû sur le plan intérieur à des initiatives que nous ne pourrions pas limiter, sera-ce à l'Etat français, aux contribuables de la métropole qu'incombent le soin de combler le déficit ?

Devrons-nous assurer encore des investissements considérables pour ajouter à tout ce qui a déjà été fait tant au point de vue industriel que travaux publics, enseignement, services sociaux et hospitaliers, tout ce qui reste encore à faire, tout ce que nous avions l'intention de réaliser si notre présence n'avait pas été mise en cause ? Vous avez d'un trait de plume supprimé dans les municipalités la possibilité pour les Français, seuls véritablement assujettis aux diverses obligations fiscales et parafiscales, un droit de représentation et de contrôle justifié par des obligations auxquelles ils sont sévèrement tenus. Vous réduisez peu à peu les garanties qu'ils pouvaient encore avoir de faire appel à une police et à une gendarmerie dépendant de l'administration française. Vous allez dans quelques années les soumettre à des tribunaux n'ayant aucune corrélation avec la justice européenne telle que nous la concevons. Il est normal que, dans ces conditions, nous ayons quelque répugnance à penser qu'il nous faudra bon gré mal gré assurer par des moyens financiers appropriés la marche normale d'institutions sur lesquelles ni de près ni de loin nous ne pourrions avoir de droit de regard ?

J'ai dit au cours de cet exposé que l'intérêt des masses laborieuses tunisiennes ne s'accommodera pas de la nouvelle situation politique qui doit résulter de l'application des conventions.

**M. Dutoit.** Colonialiste !

**M. Jean Bertaud.** Nul ne l'ignore, pas plus de ce côté (*l'orateur désigne l'extrême gauche.*) qu'ailleurs. Je pense que là seulement où s'exerce l'autorité du patron français ou européen les dispositions légales relatives aux salaires, aux charges sociales, à la sécurité et à l'hygiène des travailleurs s'appliquent et font l'objet de multiples contrôles. Le jour où, de gré ou de force, une substitution des employeurs s'effectuera, j'exprime la crainte que le fellah, le travailleur n'en soit réduit à connaître à nouveau cette existence misérable que nous nous efforçons de lui faire oublier, dont son fatalisme se contente peut-être mais qui est absolument à l'opposé de notre conception du progrès social et humain. Nous aurons détruit en quelques heures le lent travail de dizaines d'années. Là encore, notre désir exagéré d'un mieux illusoire aura provoqué la disparition d'un bien minime, mais réel.

J'ai passé rapidement en revue quelques unes des questions essentielles que notre enquête, non officielle et sans doute non conformiste, nous avait incités à formuler. Je me permets de croire qu'il nous sera donné les précisions que nous attendons. Suivant la formule consacrée, et qui permet d'ailleurs toutes les espérances pour le Gouvernement, les réponses qui nous seront faites conditionneront notre vote.

En attendant toutefois que nous exprimions soit en bleu soit en blanc notre opinion, vous me permettrez de souligner, sans ironie, car le sujet est trop sévère et trop triste, que la politique des baisers sur la bouche ne nous a pas porté bonheur (*Sourires*) ; hier Ho Chi Minh, aujourd'hui Bourguiba, demain sans doute Mohammed ben Youssef... en attendant les autres.

**M. le ministre.** Ce sont des propos regrettables !

**M. Jean Bertaud.** Nous avons perdu l'Indochine. Nous ne sommes pas loin de voir la Tunisie se séparer de nous. Pour tant soit peu que les effusions continuent, il ne nous restera pas grand chose... Nous ne pensons pas que la troisième République soit très fière de l'œuvre réalisée par la quatrième et ce sera tant pis pour celle-ci. La disparue n'employait pas exactement les mêmes méthodes. Sans exagération, mais avec fermeté, elle obligeait au respect et savait se ménager l'affection des peuples dont elle assurait la constante évolution.

En innovateurs, vos prédécesseurs et vous-mêmes — vous voyez monsieur le ministre, que je fais tout de même la part du feu — vous avez voulu employer d'autres systèmes. Je vous avoue que, personnellement, si j'en vois les inconvénients, je n'en ai pas encore déterminé les avantages (*Très bien! à droite*), sans doute, comme je le disais tout à l'heure, parce que je ne suis pas un spécialiste des questions internationales.

**M. le ministre.** Cela se voit!

**M. Jean Bertaud.** Si je l'étais autant que vous, je serais certainement ministre! (*Sourires et applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le ministre.** Ce n'est pas sûr!

**M. Jean Bertaud.** Je crains, messieurs du Gouvernement, que vous ayez voulu marcher trop vite. Je sais, certes, que nous sommes au siècle de la vitesse, mais de l'allure à laquelle vous allez, nous sommes sûrs que nous n'aurons bientôt plus rien à perdre si vous ne modérez pas votre tendance à trop rapidement tout donner

Cela ne serait rien peut-être, si nous étions seuls en cause, mais il y a les autres; tous ceux, amis ou adversaires, pour qui la France n'est valable qu'indissolublement liée pour le meilleur et pour le pire à tout ce qui constitue cet ensemble admirable qu'est — j'allais dire qu'était — l'Union française. Lorsque nous aurons perdu celle-ci, nous ne serons alors plus grand chose.

Le rôle que nous avons joué à travers les siècles, les sacrifices que nous avons consentis, nos morts qui reposent aussi bien en terre française qu'en terres lointaines, méritaient mieux que tout ce que nous leur offrons.

J'aurais voulu dire tout cela à d'autres qu'à vous. Il m'est pénible de me montrer sévère envers un gouvernement où je compte quelques amis.

Les circonstances veulent cependant que ce soit à vous et à eux que je m'adresse. Je m'en excuse; mais je ne pense pas qu'en dépit de l'estime et de l'amitié que personnellement, je vous porte et je leur porte, je puisse de cet exposé rien retrancher.

Mais s'il m'était permis, avant de quitter cette tribune, de vous donner un conseil de Français moyen, qualité que vous me reconnaissez, monsieur le ministre, un conseil d'homme de la rue, que je ne rougirais pas d'être, voici ce que je vous dirais:

Je vous en supplie, ne faites pas du Kerenskysme dans notre Union française.

Rappelez-vous le proverbe arabe « Si tu est lion, je serai mouton; si tu est mouton, je serai lion! ».

Nous ne vous demandons pas d'être des lions féroces, mais nous ne voulons pas que vous nous fassiez prendre l'allure, par un curieux phénomène de mimétisme, de moutons trop bêlants, destinés à un gigantesque « méchoui ».

Entre le bourreau et la victime, il existe je pense, un juste milieu; soyez donc seulement des hommes, ayant assez de bon sens comme le Français moyen, comme l'homme de la rue, pour ne pas vous laisser aller à des mesures de basse démagogie, dignes de ceux qui n'ont pas suffisamment de vertu ou de qualités pour savoir imposer leur point de vue, leur opinion, ou leur présence! Ayez assez de fermeté pour ne pas que l'on s'imagine que vous êtes disposés à faire toutes les concessions même les plus humiliantes! Soyez assez justes pour imposer le respect de toutes vos décisions sans donner l'impression à quiconque que pour vous ménager quelques sympathies provisoires ou intéressées vous êtes disposé à sacrifier même s'ils ne sont qu'une minorité, tous ceux qui ont su toujours répondre présents à l'appel de la France, qui ont aidé, il n'y a pas de cela si longtemps, à assurer la libération de la métropole et ne donnez plus surtout l'impression que dans tout ce qui nous est préjudiciable moralement et matériellement vous êtes l'instrument sans vous en rendre compte d'une certaine politique internationale qui, ne s'occupant pas assez de ce qui se passe ailleurs que chez nous et beaucoup trop par contre de ce qui se passe en France et dans l'Union française, semble se réjouir toutes les fois qu'une atteinte nouvelle est portée à l'autorité, au prestige et à l'influence de notre patrie parce qu'il est sans doute dans les intentions de quelques meneurs de jeux de prendre notre place partout où nous acceptons délibérément de nous effacer. (*Vifs applaudissements sur les bancs supérieurs et sur quelques bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Puaux.

**M. Gabriel Puaux.** Mesdames, messieurs, en prenant la parole dans ce débat, je ne puis me défendre d'un sentiment de tristesse et de nostalgie quand je songe à ce que signifiait la présence française en Afrique du Nord, lorsque j'appris à connaître la Tunisie, il y aura bientôt un demi-siècle.

Nous étions fiers alors de l'œuvre accomplie au Maghreb. Aucune mauvaise conscience de colonialisme ne nous troublait. Quels beaux thèmes d'exaltation pour un jeune Français qui retrouvait là-bas intactes les vertus nationales de travail et de bon sens, le goût du réel, l'esprit d'entreprise!

C'était au lendemain de ces sortes de guerre civiles que furent les temps troublés de l'Affaire Dreyfus et ce kulturkampf que l'on appelait le « combisme ». Les Français dans cette Afrique blanche ne se déchiraient pas au nom d'idéologies sans doute respectables mais peut-être trop passionnées. Ils s'étaient mis à l'ouvrage pour vivifier des terres que des siècles de domination arabe et turque n'avaient pas su mettre en valeur. On évoquait les grands exemples de Rome. Nos fonctionnaires s'efforçaient de mettre de l'ordre et de la justice dans les vieilles machines administratives du Maghzen ottoman. Un respect absolu entourait tout ce qui se réclamait de la foi islamique mais l'Etat se laïcisait progressivement et avec prudence. Des codes occidentaux comblaient les lacunes de la loi coranique. L'immatriculation des terres fixait la propriété et dessaisissait sans heurts la justice charaïque.

J'ai connu alors une Tunisie heureuse et apaisée dont Pierre Benoit a pu écrire: « Elle avait été au début de ce siècle l'une des contrées les plus séduisantes du monde ». C'était le temps où des perspectives nouvelles s'ouvraient au Maroc et où surgissait sur la scène ce personnage fascinant que fut le maréchal Lyautey. Le titre de « bâtisseur d'empire » n'était pas encore dévalué.

Or, aujourd'hui, on nous dit que l'œuvre de Lyautey appartient au passé et que le bon vieux temps a vécu. Tandis que l'Algérie bouge et que le Maroc vacille, on nous propose, après des années tumultueuses et sanglantes, une Tunisie nouvelle où la France paraît destinée à s'effacer peu à peu. Rien ne sert sans doute de contempler avec regret le passé; mais rien non plus ne sert de s'aveugler sur l'avenir.

Nous sommes, dès à présent, engagés sur une pente dont l'aboutissement menace d'être l'éviction de la France de l'Afrique du Nord tout entière. Les nationalistes du Maghreb ont décidé de faire du 5 juillet, anniversaire de la capitulation du Dey en 1830, un jour de deuil.

Pour nous Français, c'était la première de quelques des plus belles pages de notre histoire. Du jour où les soldats en pantalon rouge débarquèrent sur la plage de Sidi-Ferruch, le destin confia à notre pays une grande mission: faire rentrer dans le cycle de la civilisation méditerranéenne d'Occident des terres qui lui avaient jadis appartenu et qui lui avaient été ravies par l'Orient.

Tout s'enchaîna dès lors selon les lois de la géopolitique, conquête de l'Algérois, du Constantinois, de l'Oranie, protectorat de la Tunisie, protectorat du Maroc. Depuis 1912 le drapeau tricolore flottait de Gabès à Agadir.

Et voici maintenant un mouvement en sens contraire qui se dessine. Après le flux, le reflux. Déjà à Tunis, sur cette vieille arche de pierre que l'on appelle la porte de France, au drapeau tricolore s'est substitué le pavillon timbré du croissant et de l'étoile, et le maire français de Tunis a été dépossédé de ses fonctions.

Etait-ce là une loi inéluctable? Et ne pouvait-on imaginer une autre évolution? Il faut marcher avec son temps, nous dit-on, pour ne pas être dépassé! A quoi bon s'opposer au courant de l'histoire? L'Occident décline, comme l'avait annoncé Oswald Spengler. Prenons-en notre parti.

Cette résignation fataliste de la part d'un grand pays ne justifie-t-elle pas trop facilement les replis et les abandons? Il ne s'agit pas ici de glorifier l'immobilisme et l'entêtement du conservatisme.

Si vous voulez bien en croire un homme qui, à différents moments de sa carrière, a été associé à l'action de la France en Afrique du Nord, une telle attitude n'a jamais été la règle des protectorats. Ils étaient, pour reprendre l'expression de Raymond Poincaré, des créations continues, mais dans un sens, toujours le même, celui de l'occidentalisation, avec la seule réserve d'une extrême prudence dans le domaine religieux. Au paternalisme des premières années se substituait peu à peu une conception nouvelle: celle de l'association.

Je l'ai vu naître en Tunisie. Au dogme de la prépondérance française, qui s'affirmait d'une façon parfois blessante pour les Tunisiens, s'opposait la politique de la main tendue pour un travail commun sur un terrain où les intérêts étaient identiques: celui de l'agriculture. Les coopératives créées par nos

colons s'ouvrirent alors aux Tunisiens et le mouvement ne cessa de s'étendre, tandis que la même volonté de collaboration s'affirmait dans d'autres domaines.

Comme secrétaire général du gouvernement tunisien, j'ai présidé, en 1922, une commission où des magistrats français et des magistrats tunisiens siégeaient côte à côte et cherchaient comment adapter les principes de notre droit aux us et coutumes de la société musulmane.

A ce moment-là fut créé le ministère de la justice et le Bey renonça au privilège anachronique d'être le seul justicier de son royaume. Sans la France, un tel progrès eut-il été possible ?

En ce temps le nationalisme tunisien s'était déjà manifesté et sous un double aspect : chez certains c'était le désir d'assurer aux Tunisiens un statut identique à celui des Français dans le domaine des libertés publiques et des droits civiques. Chez d'autres transparaissait une sorte d'hostilité à l'égard de l'étranger, de l'infidèle ; ils rêvaient d'une Tunisie entièrement libérée du protectorat français.

Aux premiers, il était aisé de donner satisfaction. C'est dans ce sens qu'orientait le protectorat par le développement de l'instruction, la sécularisation de la justice, la promulgation des codes et la création de conseils élus. Vis-à-vis des autres une seule attitude eut convenu : point de persécution, mais l'affirmation nette de notre volonté de maintenir notre présence. On a cédé à une autre tendance en affectant de considérer les partisans de la complète indépendance comme les représentants les plus qualifiés de la nation tunisienne. On en a fait aujourd'hui les maîtres du pays. Peut-on croire que de tels exemples laissent indifférents les nationalistes totalitaires du Maroc et de l'Algérie ? Comment en sommes-nous venus là ?

Au mois de novembre 1951, le rassemblement du peuple français tenait ses assises à Nancy sous la présidence du général de Gaulle.

Sur cette terre de Lorraine, le souvepir de Lyantey s'imposait. C'est sous l'invocation de son nom que fut votée une motion dénonçant le danger d'une politique d'abandon qui conduirait le pays à ce désastre national que serait la perte de l'Afrique du Nord. La motion de Nancy répondait à un discours prononcé à Thionville le 10 juin 1950.

On a épilogué sur ses termes. On a contesté que le mot d'indépendance eût été prononcé. Je me souviens pourtant de l'avoir lu dans la presse. Il a couru sur les ondes. Il a été reproduit dans les journaux tunisiens et la langue arabe ne possède qu'un seul mot, celui d'« istiqlal » pour désigner l'indépendance et l'autonomie. On peut imaginer la sensation que provoqua l'annonce que le ministère des affaires étrangères de la République française avait promis à la Tunisie « l'Istiqlal ».

Quand on vit le secrétaire général du néo-destour, parti illégal, recevoir le portefeuille de la justice dans un ministère présidé par un homme qui, premier ministre lors de l'occupation de la Régence par les troupes de l'axe, annonça que le protectorat de la France était fini, les Tunisiens eurent de bonne foi que la France était décidée au départ.

Il parut naturel au cabinet de demander que dorénavant les pouvoirs exécutif et législatif fussent remis aux seuls Tunisiens. La réponse fut la lettre du 13 décembre 1951 qui fit l'objet de tant de critiques et que tous ceux qui la condamnent n'ont peut-être pas entièrement lue. Que contenait-elle, à la vérité, qui n'eût été réaffirmé par la suite comme un impératif s'imposant à tout gouvernement français ?

C'est d'abord un rappel de l'œuvre accomplie par la France en Tunisie. Ce tableau ne peut comporter de retouches. C'est ensuite l'affirmation du caractère définitif des liens qui unissent la Tunisie et la France. Est-il un gouvernement français qui ait déclaré que ces liens devaient être rompus et abolis ? Enfin, la lettre mettait en lumière le droit des Français de participer à la gestion de la chose publique. Or, l'article 6 de la convention générale, en prévoyant la mise à l'étude de la réciprocité des droits civiques, postule exactement la même chose, c'est-à-dire la participation des Français aux institutions politiques.

La réponse des nationalistes à la lettre du 13 décembre fut brutale. Une plainte fut déposée contre la France à l'organisation des Nations Unies et la Tunisie fut le théâtre d'une tentative de mouvement insurrectionnel. Le sang coula, mais ce ne fut pas le soulèvement général, comme l'escomptaient les instigateurs. Des policiers, des gendarmes furent assassinés. A Sousse, le colonel Durand périt lapidé par une foule qu'il exhortait au calme. L'appel à la révolte n'ayant pas été suivi par les masses, le néo-destour eut recours à la méthode des attentats individuels frappant Français et Tunisiens loyalistes. Puis ce fut, avec l'aide de la ligue arabe, l'organisation d'une guérilla. L'une des premières opérations de ces commandos entraînés

dans un camp libyen fut une rafale de mitrailleuse tirée le 15 novembre 1952 sur un camion qui ramenait à leur camp des soldats sans armes. Je suis allé m'incliner à Gabès devant la terre encore fraîche des tombes de quatre jeunes chasseurs d'Afrique victimes de ce guet-apens.

La Tunisie était entrée dans le cycle du terrorisme auquel répondit, dans un climat d'anarchie, un contre-terrorisme que j'ai explicitement condamné dans une lettre publiée par *Le Monde* le 8 décembre 1952. La lutte ainsi engagée contre le protectorat français devait durer deux ans, sporadique, intermittente, mais toujours exaltée par le néo-destour comme une guerre sainte.

La déclaration de Carthage du 31 juillet 1954 ne devait pas mettre fin à l'action des fellagha. Il y a fallu des négociations dont le prestige de la France a eu à souffrir. Aussi, dans cet éclairage, les conventions apparaissent-elles aux Tunisiens comme un traité de paix mettant fin au conflit par une sorte de compromis, aucun des belligérants n'ayant pu imposer complètement sa volonté à l'autre.

Le général de Gaulle, dans une récente déclaration, a parlé de l'affaiblissement qu'a subi pour un temps notre puissance et qui influe sur les esprits là surtout où la France n'était jamais apparue que sous une forme inébranlable. Les Tunisiens ne voient plus aujourd'hui la France avec les mêmes yeux que jadis.

Est-ce à dire qu'un protectorat autoritaire peut représenter une formule immuable et définitive pour les Etats de l'Afrique du Nord ? Je ne pense pas qu'aucun de ceux qui ont été appelés à y porter des responsabilités aient pu l'envisager. Ce problème s'était posé à mon esprit lorsque je représentais la France à Rabat. La solution à laquelle j'étais parvenu valait à mes yeux pour la Tunisie comme pour le Maroc. Je l'ai exposée dans une réunion du comité de l'Afrique du Nord qui se tint à Paris, le 9 août 1945, sous la présidence du général de Gaulle.

La partie marocaine, disais-je, la grande partie marocaine, il ne faut pas la jouer avec le sultan, ni avec un état-major nationaliste plus éloigné et moins compréhensif des masses que nos cadres français, mais plus habile à les fanatiser qu'à les éduquer. C'est tout le peuple marocain qu'il faut associer à la présence française, en liant à celle-ci son évolution et sa promotion sociale. Ce n'est pas un Maroc style 19<sup>e</sup> siècle, constitutionnel et parlementaire, qu'il faut fabriquer, comme le proposent les nationalistes, mais un Maroc fin 20<sup>e</sup> siècle, en créant avec des structures nouvelles et originales une civilisation franco-marocaine. A ce but, répondaient les secteurs de modernisation du paysannat, où la triple action du moniteur agricole, de l'instituteur et de l'infirmerie initie les fellagha à des formes de vie nouvelles. Je proposais en même temps la renaissance, la réorganisation, et surtout la dotation budgétaire, des djemmas de douar et des conseils de quartier, cellules de base d'une représentation qui aurait permis de dégager des élites nouvelles.

Le projet, après mon départ, dormit pendant plusieurs années dans les cartons de la Résidence. Mais je devais, en 1953, trouver des idées semblables sous la plume d'un homme dont la mort récente a été pour la sociologie islamique une grande perte. Dans un livre qui apparaît aujourd'hui comme son testament intellectuel, Robert Montagne envisageait trois solutions au problème maghrébin. Il écartait, d'une part, l'assimilation et l'intégration, annexion déguisée et, d'autre part, la création d'une nouvelle nation orientale prenant place dans le grand système de l'arabisme.

Ce qu'il souhaitait, c'était une synthèse très large entre les diverses influences qui s'exercent sur la terre africaine. Il excluait l'idée d'un patriotisme musulman fermé et exclusif. Selon lui, « une collaboration permanente et définitive entre tous les éléments de la population peut seule donner naissance à un véritable Etat moderne à l'intérieur duquel la force du nationalisme s'adapterait aux réalités occidentales, une large part — précisait-il — étant laissée aux Français dans la conduite des affaires publiques ».

La France est née d'un mélange gallo-romain. Pourquoi le Maroc et la Tunisie ne tireraient-ils pas leur originalité d'une symbiose entre Musulmans et Occidentaux ? Je ne vois pas qu'une telle conception ait inspiré nos négociateurs, car les conventions, si elles créent des liens assez étroits, mais provisoires aux yeux des nationalistes, dans les domaines diplomatique, militaire, monétaire et douanier, tendent à éliminer sur place, progressivement, la présence française de la fonction publique, de la justice et de la police. En dehors des municipalités, où la parité leur est refusée, et des chambres économiques mixtes du centre et du sud, nul contact n'est organisé d'une manière permanente entre Français et Tunisiens.

Si le désir des leaders nationalistes est d'occidentaliser leur pays en s'inspirant de l'exemple de la Turquie, pourquoi écartier de la chose publique les Français qui pourraient être de bons

moniteurs de civisme et d'utiles conseillers dans le domaine de l'économie ? Cette exclusion des Français me paraît être la faute capitale des conventions. Elle en vicie l'esprit. Elle hypothèque dangereusement l'avenir. Pour libérer certains Tunisiens de leur complexe d'infériorité, était-il nécessaire de créer chez les Français un complexe de frustration ?

Je passe à l'article 14 de la déclaration des droits de l'homme, la première : « Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer les quotités, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Ce droit de regard sur le budget appartenait aux Français comme aux Tunisiens. Dans la Tunisie nouvelle, seuls les Tunisiens décideront de la fixation des taxes et de l'emploi des recettes. Sans doute, selon le droit public, les étrangers n'ont aucun mot à dire dans ce domaine. Mais cette règle peut-elle valoir pour la Tunisie où les Français représentent une communauté numériquement inférieure, mais dont le potentiel économique et financier équilibre, s'il ne le surpasse, celui des autochtones. On évalue à 60 p. 100 la part de nos compatriotes dans les impôts directs. Sans doute ceux-ci ne représentent que 17 p. 100 des recettes, mais la taxe sur le chiffre d'affaires, qui pèse surtout sur les entreprises françaises dont la comptabilité est tenue à l'occidentale, entre pour 23 p. 100 dans l'ensemble des recettes tandis qu'un impôt indirect qui atteint en principe l'ensemble de la population — comme les droits de douane — ne représente que 10 p. 100. Il ne paraît donc pas exagéré de dire que les Français payent près de la moitié des impôts.

Qu'il soit, dans un tel état de choses, injuste et inopportun de les écarter entièrement de la gestion financière et économique de la Tunisie...

**M. Pinton.** Faut-il revenir au régime censitaire ?

**M. Gabriel Puaux.** ...un Tunisien l'a compris, qui est l'une des têtes du Néo-Destour, M. Hedi Nour. Celui-ci ne fait pas partie du comité directeur du parti mais n'en a pas moins été, comme ministre du commerce, l'un des négociateurs des conventions. Voici ce qu'il écrit dans une étude publiée par *La Revue politique étrangère* et reproduite par *L'Express* le 3 juillet 1954 :

« Il est indéniable que la masse des intérêts des Français établie en Tunisie constitue un facteur appréciable de la prospérité du pays. Ces intérêts continueront à jouer, dans le respect des lois de la souveraineté tunisienne et de la justice sociale, le rôle de créateur de richesses dont la collectivité et eux-mêmes seront les légitimes bénéficiaires. C'est pourquoi, à côté de l'assemblée strictement tunisienne, on pourra concevoir un conseil économique mixte. Ce second organisme sera en quelque sorte une photographie économique et sociale du pays. Il sera obligatoirement consulté sur les mesures d'ordre économique et social; il le sera en outre pour les questions budgétaires limitativement désignées. Etant une assemblée d'intérêts, c'est-à-dire apolitique, le recrutement de ses membres se fera par le canal des chambres économiques et des organismes syndicaux, sur présentation à l'assentiment du souverain et du résident général en ce qui concerne les conseillers français et du premier ministre en ce qui concerne les conseillers tunisiens. On pourrait également, s'inspirant des normes qui déterminent le recrutement du Conseil économique français, envisager la participation de personnalités françaises et tunisiennes connues pour leur valeur et leur connaissance des choses du pays. »

Il est regrettable que nos négociateurs n'aient pu faire prévaloir cette suggestion d'un néo-destourien. Il a suffi, semble-t-il, du veto de l'un des plénipotentiaires tunisiens pour que le projet soit écarté sans plus. Est-il trop tard pour le reprendre au moment où va s'élaborer une nouvelle constitution ? Ce serait un moyen élégant d'explicitier l'article 6.

Celui-ci, à la vérité, risque fort de ne demeurer qu'une louable déclaration d'intentions. Aussi est-il impossible à un représentant des Français de Tunisie de sanctionner par son vote des conventions qui représentent pour eux une injuste *deminutio capitis* et créent un redoutable précédent pour tous les Français d'Afrique.

Les conventions constituent, de l'aveu même du Gouvernement, une expérience sans précédent et qui n'est pas sans danger. N'étant pas habilités à saisir le Conseil arbitral, les Français de Tunisie n'auront aucun moyen direct de veiller à l'application des conventions. Etant sans pouvoir, ils seront sans responsabilité. Ils feront, chacun à leur place, leur devoir — n'en doutez pas — et nullement dans un esprit de ressentiment à l'égard du peuple tunisien qu'ils ne confondent pas avec les tueurs et ceux qui leur élèvent des monuments. Ils

n'oublient pas le courage de tant de Tunisiens qui ont affirmé, au péril et, parfois, au prix de leur vie, leur foi en la France. Ils ont gardé le souvenir des années où rien n'altérait l'amitié traditionnelle des deux communautés; ils souhaitent la voir revivre, mais ils n'imaginent pas que cela puisse exiger une attitude de démission ou de renonciation de la part de la France.

On l'a dit, une politique de force ne se suffit jamais à elle-même. Jonnart, lorsqu'il gouvernait l'Algérie, avait, avec raison, donné la primauté à la conquête des cœurs. Mais ni l'amour, ni la confiance ne vont aux faibles, aux indécis, aux inconstants. Dans l'art de gouverner, la fermeté n'est pas une tare, comme certaines voudraient le faire croire, mais une vertu. Continuité dans les vœux, ténacité dans les entreprises, c'est peut-être ce qui manque le plus à notre régime d'instabilité et d'irresponsabilité.

Quelques signatures sur un parchemin ne suffiront pas à régler d'une façon définitive le problème tunisien. Mes chers collègues, si un nouveau régime leur est imposé contre leur gré, les Français de Tunisie sont en droit d'attendre de la part des autorités françaises une attitude de constante vigilance et d'attentive clairvoyance pour que les quelques garanties qui leur sont données soient respectées. Ils demandent aussi que la France ne relâche pas à leur égard un effort de compréhension et un élan de sympathie. Si leur situation, aujourd'hui déjà difficile, devait empirer, peut-être leurs représentants devraient-ils revenir devant vous pour faire appel, en dehors de toute considération de parti, à la solidarité nationale. Laissez-moi espérer qu'en de telles circonstances notre voix serait écoutée. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Léonetti.

**M. Léonetti.** Mes chers collègues. Je suis, je l'avoue, très ému au moment de prendre la parole sur un sujet qui, depuis hier soir, est suivi dans l'attention générale par le Conseil de la République — et les tribunes elles-mêmes sont largement remplies, ce qui montre l'intérêt que la France, la Tunisie, toute l'Afrique du Nord, portent à nos débats.

Dans le rapport qu'il a présenté, notre collègue Commin a fouillé le sujet dans toutes ses parties, il a montré les avantages et les lacunes des conventions et exprimé des inquiétudes à l'égard de certaines dispositions.

Les rapporteurs pour avis qui ont donné, dans l'ensemble, un avis favorable ont marqué, eux aussi, l'importance du débat.

En tant que représentant du parti socialiste, je dois souligner que le sujet n'est pas nouveau pour nous. Longtemps avant la guerre, et tout de suite après la guerre, nos camarades de la fédération socialiste de Tunisie, comme aussi nos congrès socialistes, se sont efforcés de montrer la nécessité d'une collaboration étroite et confiante avec les militants du Néo-Destour en Tunisie. S'ils avaient été suivis dès cette époque, nous n'aurions pas connu les drames que nous avons vécus il y a quelques années et il y a quelques mois encore.

Si nos camarades des fédérations socialistes d'Algérie et du Maroc avaient été également suivis, nous n'aurions pas non plus connu les drames qui se déroulent chaque jour et qui font des victimes de plus en plus nombreuses dans la population française comme dans la population autochtone.

Après les discours qui ont été prononcés hier et ce matin encore, discours où le meilleur et le pire se trouvent confondus, je vais m'efforcer de donner le point de vue d'un homme qui a habité très longtemps au Maroc, qui y a vécu comme fonctionnaire, et aussi comme pacificateur, car il a fait colonne dans le Taïlalet et dans la Haute Moulouya.

Après avoir pacifié ce pays, nous nous sommes lancés dans sa construction et sa modernisation et les efforts poursuivis pendant de nombreuses années ont créé une œuvre qui aurait dû, évidemment, nous mettre à l'abri des inquiétudes que nous ressentons aujourd'hui.

Pourquoi, au lendemain de la guerre, pourquoi dès la Libération, n'avons-nous pas compris la nécessité de transformer, d'orienter notre politique vers des buts tout à fait différents, des buts qui devaient tenir compte, précisément, de cette transformation qui s'est opérée dans le monde entier, et qui a abouti, en particulier, à la création de l'unité islamique ?

Cette transformation aurait dû faire comprendre à la métropole, qui avait précisément la charge des populations musulmanes, la nécessité de tenir compte des grands sacrifices qu'elles avaient accomplis pour sa libération et le devoir de les amener à notre égalité.

C'était une œuvre nouvelle que nous aurions dû mettre immédiatement en mouvement, comme nous l'avons fait heureusement dans les territoires d'outre-mer. Ce qu'on a fait en Afrique noire, pourquoi ne l'avoir pas également entrepris en Afri-

que du Nord ? Certes, avec des dispositions différentes, puisque ce sont des peuples qui ont davantage le goût de la souveraineté, des peuples qui se souviennent de leur histoire, car ils ont été de grands peuples et on peut pas les qualifier de primitifs ni de primaires. (*Très bien ! Très bien ! à gauche et au centre*). Ce sont des peuples qui ont eu dans le passé une très grande civilisation et nous aurions dû comprendre qu'après avoir été dans le sommeil, ils ont, grâce à nous, repris conscience de leurs vertus traditionnelles.

Il est évident que la France aurait dû, à ce moment-là, prendre l'initiative des transformations qu'il n'est plus possible d'éviter aujourd'hui. La France avait été la protectrice de ces peuples et c'est elle qui aurait dû leur accorder rang d'associé, au lendemain même de la libération, comme l'a fait l'Angleterre pour les Indes. C'est à cette époque qu'a sonné dans le monde entier le réveil de tous les peuples dépendants. Partout, on peut le dire. Même s'ils n'ont pas acquis le modernisme ou le confort, ils ont acquis ce bien précieux : la liberté de s'administrer eux-mêmes. Si cette liberté comporte quelquefois pour eux, un recul, elle a tout de même un sens : la prise de conscience par les individus des tâches qui sont les leurs. Il en résulte des troubles et parfois malheureusement du sang versé. Mais nous-mêmes, pour arriver à notre unité, que de sacrifices n'avons-nous pas accomplis ? Cette ligne de conduite que la France aurait dû tracer la première, qu'elle aurait dû marquer elle-même en raison de cette association fraternelle dans le combat commun qui s'est accompli en levant des troupes dans toute l'Afrique du Nord, troupes qui ont participé à la libération de la métropole et qui ont combattu jusqu'en Allemagne et en Autriche, cette ligne de conduite, dis-je, si elle avait été adoptée nous ne connaîtrions pas le drame, le drame intense qui nous place dans l'insécurité et la tristesse car des amis marocains et nos compatriotes Français tombent, aussi bien au Maroc, qu'en Algérie et en Tunisie. Nous pouvons donc affirmer que nous faisons partout les frais d'une erreur grave.

M. Puaux nous a présenté un exposé remarquable en son début et dont la partie historique est très objective ; comme lui, j'ai suivi les événements de minute en minute, d'heure en heure, de jour en jour. En effet, nous avons connu cette période, mais nous l'avons vécue dans une sorte d'immobilisme, dans une sorte d'inconscience et nous sommes tous coupables, pas seulement nos compatriotes qui vivaient dans ces pays, mais aussi ceux qui vivent dans la métropole et, notamment, les membres du Parlement et du Gouvernement. Cet immobilisme a condamné ces pays à la situation que vous connaissez.

Le problème dont nous étions saisis aurait dû recevoir une solution plus rapide. Une attention soutenue aurait dû être apportée à la situation de ces peuples travaillés de tous les côtés par un nationalisme légitime mais trop souvent étroit et sectaire. Partout, en effet, on parle de nationalisme. Aller contre ce courant est de plus en plus difficile, que dirai-je, c'est même devenu criminel, car des heurts se produisent et c'est alors que l'on creuse de plus en plus de tombes et que l'on déplore de plus en plus de drames. Nous sommes obligés, nous aussi, de prendre conscience de tout cela.

Il est encore plus dramatique que nous n'ayons pas compris, au moment où les victimes étaient de plus en plus nombreuses dans toute l'Afrique du Nord, la nécessité de parler un langage plus clair, plus ferme. Nous avons fait le contraire. Je me souviens, en effet, qu'à l'issue du débat sur le problème tunisien à l'Assemblée nationale, sept ordres du jour ont été déposés, chacun restant sur ses positions et laissant au Gouvernement le soin de ne rien faire, car c'est bien de cela qu'il s'agissait.

La responsabilité de la situation actuelle n'incombe pas seulement aux gouvernements, aux Français d'Afrique du Nord, aux autochtones. Elle pèse aussi sur le Parlement français qui a été au-dessous de sa tâche, et je m'adresse spécialement à ceux qui ont élevé des critiques et qui considèrent encore maintenant qu'il n'y a pas d'autre solution qu'abandonner, laisser faire, mais dans une sorte de lassitude, d'indifférence que je ne puis admettre.

Alors, vraiment, tout cela n'aurait servi à rien ? On va encore, comme le disait M. Bertaud, allumer des incendies, ouvrir des foyers d'agitation, ouvrir les écluses de la mort ? Franchement, croyez-vous que c'est cela que nous devons faire ?

Est-ce cela, cette prise de conscience que chacun d'entre nous doit avoir au moment où nous arrivons au terme d'une discussion aussi grave que celle des conventions franco-tunisiennes ? Est-ce cela que nous allons proposer aux Tunisiens et aux Français qui vivent dans ce pays et aussi à la métropole qui sera, dans peu de temps, obligée d'y envoyer encore des troupes en contingents de plus en plus nombreux ?

Est-ce cela notre politique future ?

Quand j'entendais, tout à l'heure, l'exposé de cette politique à la tribune, je me sentais inquiet. Je croyais qu'il y aurait eu dans cette Assemblée une sorte de révolte. Eh bien ! non. On est prêt à tout entendre.

Il faudrait cependant que nous comprenions les uns et les autres que notre responsabilité est engagée, que les intérêts de la France sont en jeu, que les intérêts de la civilisation française dans l'Afrique du Nord sont en jeu, qu'en même temps la libération de ces peuples à qui nous avons donné un enseignement, que nous avons éduqués, que nous avons formés, est en jeu ; il faudrait comprendre, dis-je, que ce n'est pas au moment où ces peuples prennent de plus en plus conscience de leurs droits, qu'il est possible de revenir en arrière ! Je vous dis non, c'est impossible ! (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Vous ne pouvez plus revenir en arrière, croyez-le bien ! Vous êtes engagés maintenant, et pour longtemps. Au moment où le Gouvernement applique enfin une politique, après tant et tant d'années d'immobilisme, au moment où le gouvernement s'engage résolument, allons-nous l'inciter, nous, à retourner dans cet immobilisme que tout le monde lui reprochait hier ?

Aujourd'hui, parce qu'il a pris le problème à bras-le-corps et qu'il s'est efforcé de le résoudre, il vous présente des conventions qui sont peut-être discutables mais qui n'en sont pas moins indispensables. Hier, il y avait une atmosphère de bataille, une atmosphère de haine et aujourd'hui on a trouvé des négociateurs, des négociateurs responsables qui font autorité dans leur pays et nous l'avons bien vu, n'est-ce pas ? On peut nous dire, comme le faisait tout à l'heure M. Bertaud : tout cela semble convenu, les troupes se taisent et demain vous allez les voir repartir vers l'indépendance ! Mais qu'en savez-vous ? Ne pensez-vous pas que si vous établissiez véritablement une collaboration franche et loyale — et les accords tels qu'ils vous ont été exposés en montrent le chemin et constituent, comme le disait hier M. Debré, une fenêtre largement ouverte sur l'avenir — ne pensez-vous pas, dis-je, que dans ces conditions il en irait autrement ? A nous de nous y engager avec confiance, au lieu de nous lamenter, au lieu d'essayer d'amoindrir ces conventions. J'y vois vraiment le début d'une fraternité franco-tunisienne qui deviendra demain une fraternité franco-nord-africaine. Car c'est cela le but que nous devons atteindre.

Je suis d'accord avec MM. Debré et Gros quand ils faisaient hier avec talent la critique de certaines dispositions particulières, mais l'ensemble de ces conventions n'en constitue pas moins une politique d'avenir. Je vous demande : qu'allez-vous faire demain ? Aujourd'hui, quelle va être votre attitude à leur égard ? Les approuvez-vous ou les désapprouvez-vous ? Vous ne l'avez pas dit. Vous attendez pour cela les déclarations du Gouvernement. Mais les déclarations du Gouvernement n'ont de valeur que pour le Gouvernement actuel, tandis que les conventions engagent la France pour plusieurs années.

Je vous pose alors cette question : Allez-vous, parce que ce gouvernement ne vous répondra pas dans le sens que vous souhaitez, porter un préjudice grave au pays en condamnant ces accords, au risque de diminuer par conséquent la valeur psychologique qu'ils représentent dans toute l'Afrique du Nord ? Vous n'en avez pas le droit.

C'est un appel à l'union que je vais faire du haut de cette tribune à tous nos collègues. Je vous en supplie, au moment où vous allez émettre votre vote, je vous demande de faire confiance pour une fois à notre gouvernement. J'appartiens à l'opposition, je le dis tel que je le pense. La décision que vous allez prendre est extrêmement grave. Ne vous laissez pas influencer par les imperfections que peuvent révéler les accords. Voyez simplement les possibilités qu'ils offrent demain à une fraternité franco-africaine. Considérez qu'au moment où vous sentez que le Maroc approche de l'époque des négociations, que l'Algérie connaît les troubles que vous savez, en Tunisie c'est la paix, la paix dans une harmonie réelle avec la France, dans une transformation de l'état des esprits. Et vous hésiteriez à voter ces accords ! Je vous en supplie, prenez vraiment conscience de vos responsabilités.

Pensez aux fonctionnaires qui, là-bas, je les connais bien pour avoir été des leurs, ont servi fidèlement le Gouvernement et la cause française ; ils auront à servir demain un gouvernement tunisien. Seul un vote massif du Parlement en faveur des conventions leur permettra de continuer cette action avec la même compétence et la même autorité.

Croyez-le bien, l'avenir des relations entre la France et ces pays d'Afrique du Nord est entre les mains des Français de là-bas. Soutenez-les, encouragez-les, conseillez-les, aidez-les, mais veillez toujours, en évitant la division, à créer là-bas un

lien de fraternité sincère, loyale, avec le peuple Tunisien et je suis sûr que nous aurons, demain, un exemple plus grand, plus large et plus harmonieux pour l'ensemble des populations nord-africaines.

Je formule ce souhait et je demande instamment à tous nos collègues, au moment d'émettre ce vote capital, de penser aux responsabilités qui sont les leurs et de faire en sorte que, demain, la concorde règne entre toutes les populations nord-africaines. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, à cette heure avancée de la matinée et vu la liste encore longue des orateurs inscrits dans la discussion générale, vous serez sans doute d'avis de renvoyer à cet après-midi la suite de la discussion. (*Assentiment.*)

— 3 —

## DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** Auparavant, je dois faire connaître au Conseil que j'ai reçu de M. Raybaud un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prolongation de l'état d'urgence en Algérie (n° 495, année 1955).

Le rapport sera imprimé sous le n° 516 et distribué.

— 4 —

## RENOIS POUR AVIS

**M. le président.** La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale demande que lui soient renvoyés pour avis :

1° Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation administrative des services judiciaires en Algérie (n°s 496 et 513, année 1955) ;

2° Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la création de deux cours d'appel à Oran et à Constantine et portant création de postes de magistrats et de fonctionnaires à la cour d'appel d'Alger et dans divers tribunaux du ressort de cette cour (n° 497, année 1955), dont la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 5 —

## REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance, précédemment fixée à cet après-midi, à quinze heures :

Discussion des conclusions du rapport du sixième bureau sur les opérations électorales du territoire du Soudan (1<sup>re</sup> section). — (M. Jozeau-Marigné, rapporteur.)

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les conventions entre la France et la Tunisie, signées à Paris le 3 juin 1955 et comportant : 1° une convention générale entre la France et la Tunisie ainsi que les protocoles et échanges de lettres annexes ; 2° une convention sur la situation des personnes et les protocoles annexes ; 3° une convention judiciaire et ses annexes ; 4° une convention sur la coopération administrative et technique ainsi que les accords, protocoles et échanges de lettres annexes ; 5° une convention culturelle et un protocole annexe ; 6° une convention économique et financière ainsi qu'un échange de lettres annexes. (N°s 376 et 467, année 1955. — M. Pierre Commin, rapporteur de la commission des affaires étrangères ; et n° 508, année 1955, avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Louis Gros, rapporteur ; et n° 509, année 1955, avis de la commission de la défense nationale. — M. Edmond Michelet, rapporteur ; et n° 487, année 1955, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Philippe d'Argenlieu, rapporteur ; et n° 510, année 1955, avis de la commission des finances. — M. Alric, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant intégration des fonctionnaires français des cadres tunisiens dans les cadres métropolitains. (N°s 377 et 514, année 1955. — M. de Rocca-Serra, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie] ; et avis de la commission des affaires étrangères. — M. Léonelli, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie  
du Conseil de la République,

PAUL VAUDEQUIN.